

Étude d'impact

Résumé non
technique

Projet de parc photovoltaïque sur la commune de Selonnet

ENERCOOP

Août 2025

Alpicité
Urbanisme, Paysage,
Environnement

TABLE DES MATIÈRES

1. RNT - Introduction.....	2
2. RNT - Le site et le projet.....	3
2.1. Description de la localisation du projet.....	3
2.2. Description des caractéristiques du projet.....	6
3. RNT - Compatibilité avec les documents d'urbanisme et les servitudes.....	9
3.1. Compatibilité avec le Plan local d'urbanisme.....	9
3.2. Servitudes d'utilité publique.....	10
4. RNT - Méthodologie de l'étude.....	10
4.1. La démarche engagée.....	10
4.2. Les périmètres d'étude.....	11
4.3. Présentation du porteur de projet et de ses partenaires.....	15
4.4. Équipe en charge de l'élaboration de l'étude d'impact.....	16
5. RNT - État initial de l'environnement.....	17
5.1. Synthèses des enjeux environnementaux.....	17
5.2. Évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du projet... 24	
6. RNT - Incidences notables sur l'environnement (impacts bruts).....	25
7. RNT - Solutions de substitution raisonnables et raison du choix.....	32
7.1. Choix du site.....	32
7.2. Comparaison des variantes.....	35
8. RNT - Mesures d'évitement, de réduction, et d'accompagnement.....	36
9. RNT - Incidences résiduelles après mesures d'évitement, de réduction, et d'accompagnement..	39
10. RNT - Incidences Natura 2000.....	50
11. RNT - Incidences cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés.....	53
11.1. Identification des projets susceptibles de présenter des incidences cumulées avec le projet.....	53
11.2. Les incidences cumulées prévisibles des projets identifiés.....	55
12. RNT - Mesures de compensation.....	60

1. RNT - Introduction

Le présent document s'inscrit dans le cadre d'un projet de parc photovoltaïque au sol sur la commune de Selonnet, dans les Alpes-de-Haute-Provence (04). La commune fait partie de la communauté d'agglomération Provence-Alpes Agglo.

La commune de Selonnet, d'une surface de 29,55 km², compte 466 habitants (INSEE 2021). Elle se situe à environ 1060 m d'altitude.

La zone d'implantation potentielle se situe à :

- 7.2 km du centre de Selonnet (13 minutes en voiture) ;
- 12 km de Seyne (18 minutes en voiture) ;
- 12 km de Saint-Martin-lès-Seyne (23 minutes en voiture) ;
- 16 km d'Espinasses (21 minutes en voiture) ;
- 50 km de Digne-les-Bains (59 minutes en voiture) ;
- 54 km d'Embrun (1 heure) ;
- 40 km de Gap (50 minutes en voiture).

Le site est actuellement couvert de conifères (principalement des pins sylvestres) excepté sur deux zones destinées à des cultures cynégétiques et des zones pouvant être identifiées comme peu ou pas boisées.

Le projet a pour objectif de réinvestir des terrains dont les boisements sont de faible qualité pour y installer un parc photovoltaïque. Il est porté par la société ENERCOOP. La puissance du parc photovoltaïque projeté est de 3.4 MWc. Ainsi, le projet est soumis à une évaluation environnementale systématique au titre de l'article R122-2 du code de l'environnement et de son annexe (catégorie 30).

L'étude d'impact des projets de travaux, d'ouvrages et d'aménagements est régie par le code de l'environnement (notamment ses articles L122-1 à L122-3-4 et articles R122-1 à R122-14).

L'étude d'impact doit comprendre :

- Un résumé non technique ;
- Une description du projet ;
- Une présentation du projet ;
- Un état initial de l'environnement ;
- Les incidences prévisibles du projet sur l'environnement (dont incidences cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés) ;
- Les incidences négatives qui résultent de la vulnérabilité du projet à des risques d'accidents ou de catastrophes majeurs ;
- Les solutions de substitution raisonnables étudiées ;
- Les mesures prises pour éviter, réduire et compenser les impacts sur l'environnement ;
- Les méthodologies utilisées ;
- Les noms, qualités et qualifications du ou des experts en charge de l'étude.

Parallèlement à la présente étude d'impact, plusieurs procédures sont en cours pour la réalisation du projet :

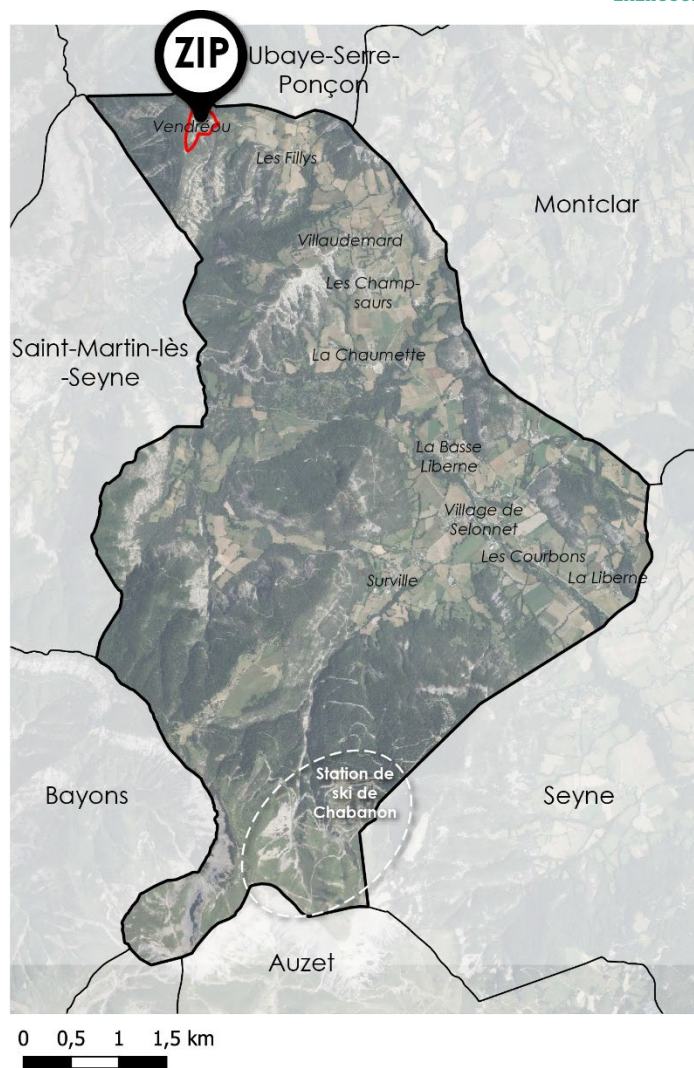
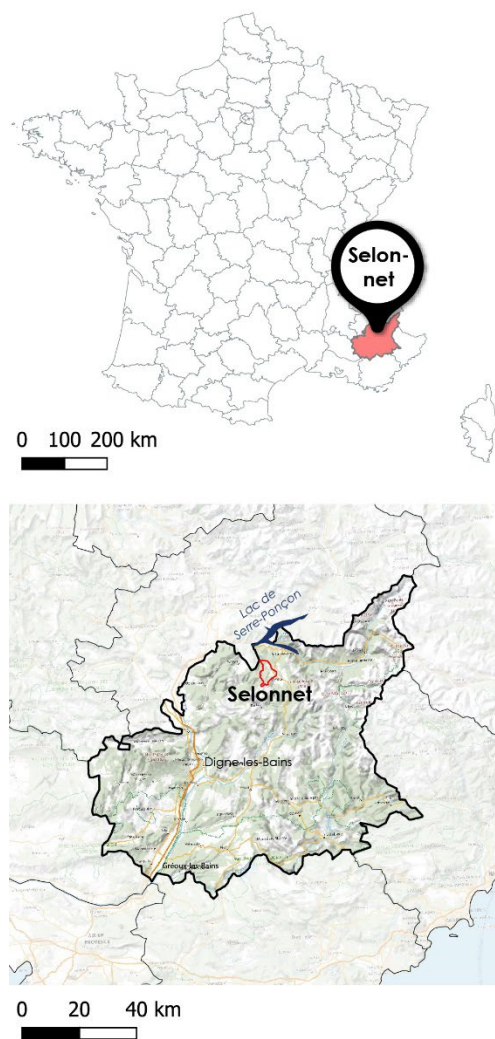
- Une déclaration de projet valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) ;
- Une demande de permis de construire ;
- Une demande d'autorisation de défrichement.

Aucune déclaration ni demande d'autorisation ne doit être effectuée au titre de la loi sur l'eau suite aux conclusions d'une étude hydraulique menée par le bureau d'étude S2E.

2. RNT - Le site et le projet

2.1. Description de la localisation du projet

La zone d'implantation potentielle est située dans la région Sud-Provence-Alpes-Côte-d'Azur dans l'agglomération Provence-Alpes-Agglomération dont la commune la plus importante est Digne-les-Bains. La commune se situe aussi dans les Préalpes de Digne, au cœur de la vallée boisée de La Blanche.

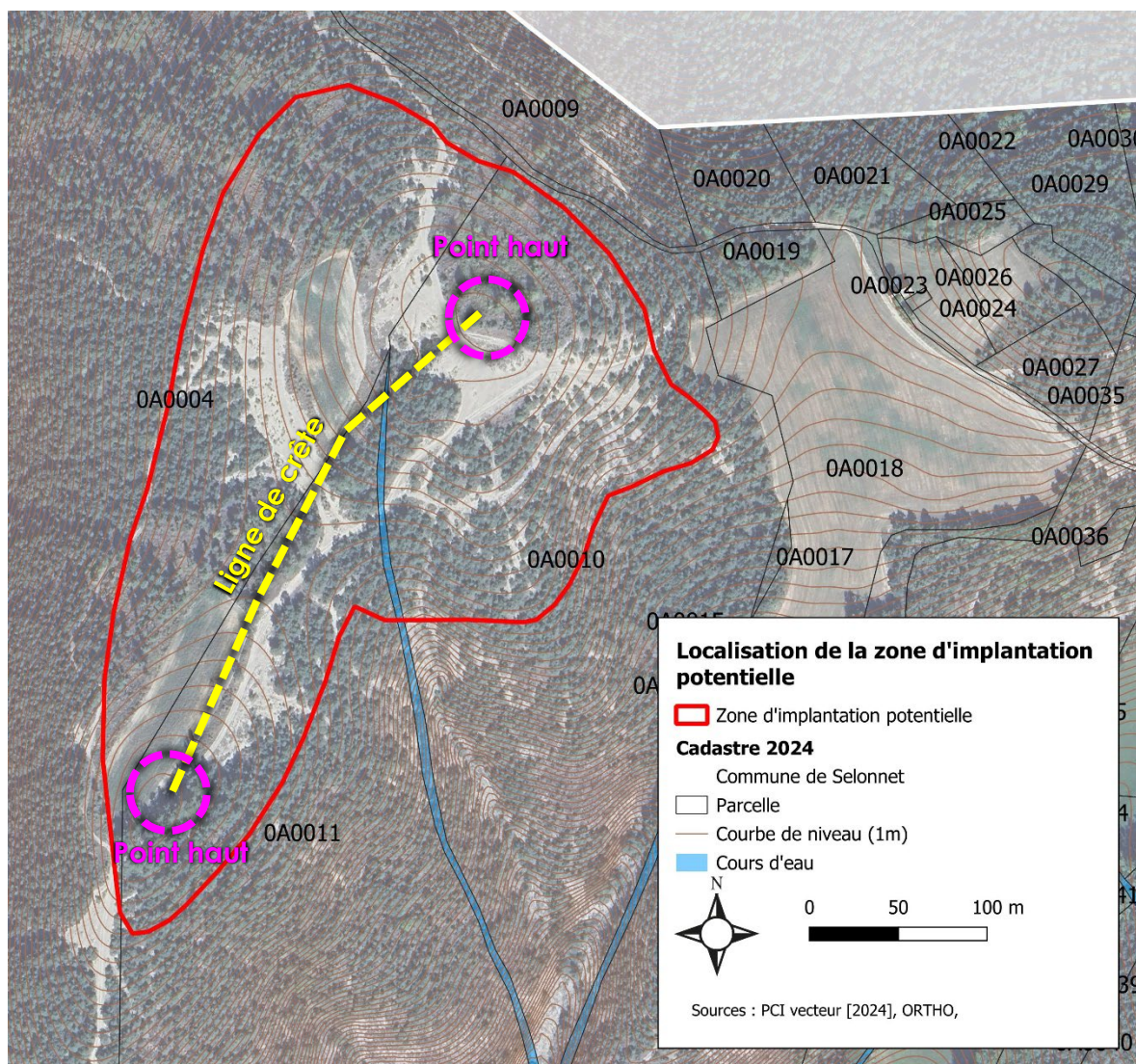


Localisation de la zone d'implantation potentielle
 Réalisation : Alpicité, 2024

2.1.1. La zone d'implantation potentielle

La zone d'implantation potentielle présente une superficie de 8.5 ha. Elle est située sur une crête présentant une partie sommitale relativement plane et des versants plus pentus.

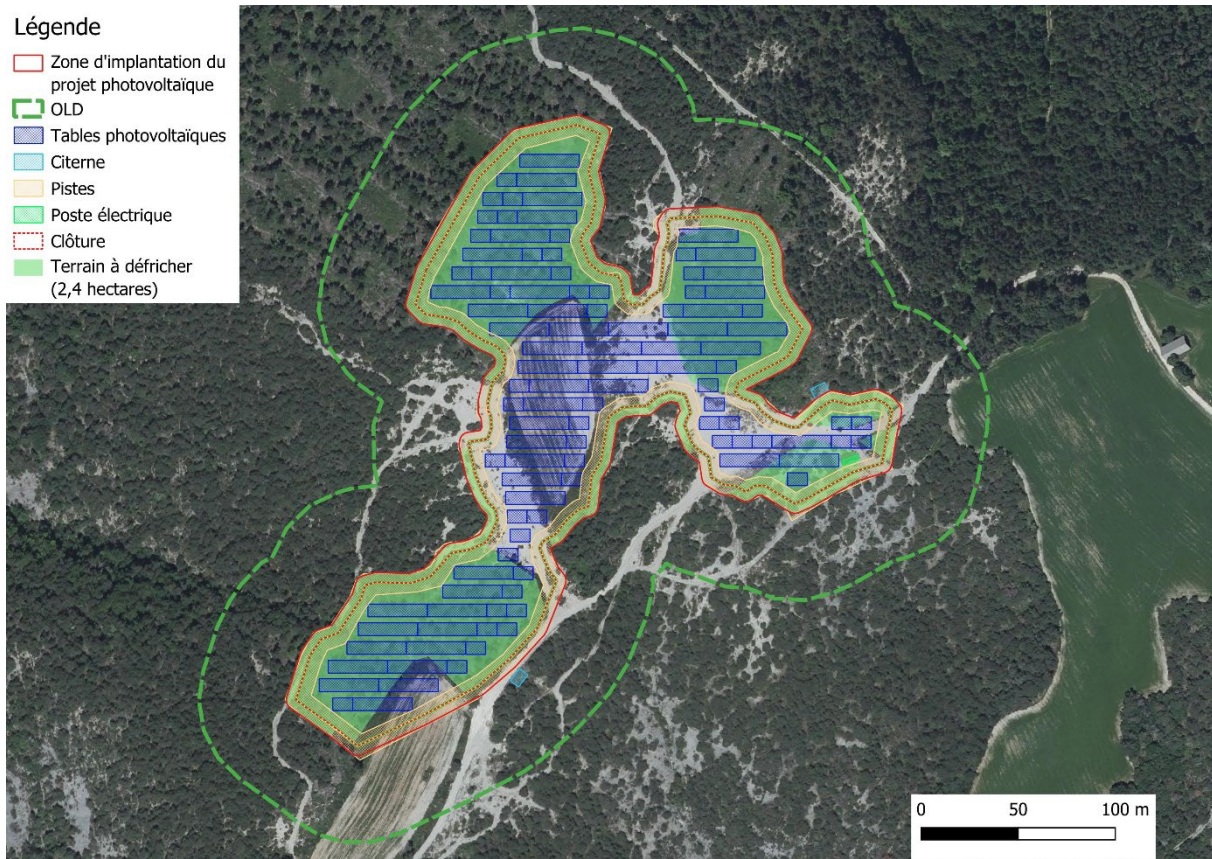
Le projet de parc photovoltaïque se situe au nord du territoire communal, à l'intersection de 3 parcelles : A00004, A0010 et A0011. Un cours d'eau y est également identifié, mais il n'existe plus de traces de ce cours d'eau aujourd'hui.



Localisation de la zone d'implantation potentielle
Réalisation : Alpicité, 2024

La hauteur varie entre 1310 m et 1327 m. Le site est marqué par la présence de nombreux conifères (principalement des pins sylvestres), mais aussi par la présence d'espaces où les boisements sont détériorés (cultures cynégétiques et sols marneux moins boisés). La zone d'implantation potentielle bénéficie d'une position sur une crête.

2.2. Description des caractéristiques du projet



Extrait du plan du projet de parc photovoltaïque au sol à Selonnet

Source : Enercoop, Egrega

La spatialisation du projet retenu est issue de la volonté d'optimiser la production d'énergie renouvelable tout en prenant en compte les enjeux environnementaux, en particulier ceux liés à la présence de l'Isabelle de France.

	projet	Remarques
Nombre de tables 3v27	52	tables de 3 rangées et 27 panneaux
Nombre de tables 3v9	56	tables de 3 rangées et 9 panneaux
Nombre total de tables	108	
Nombre de panneaux	5724	
Surface de panneaux projetée au sol (m²)	14283	
Puissance installée (kWc)	3406	
Linéaire piste à créer (m)	2600	piste périphérique interne et externe
Surface de piste (m²)	13000	
Nombre de postes	1	2,5 x 8 x 3 m
Nombre de citernes	2	
Surface clôturée (ha)	3,2	
Surface OLD (ha)	6.7	
Production attendue (GWh/an)	5,16	

Caractéristiques techniques du parc photovoltaïque de Selonnet

Source : Enercoop

Le projet comprend un total de 5724 panneaux photovoltaïques installés sur un terrain clôturé d'une surface de 3.2 ha.

La piste existante est suffisante pour supporter les trafics liés au chantier et à l'entretien du parc. Seules les ornières seront comblées avec de la grave concassée.

En complément, le projet prévoit la création de deux pistes périphériques de part et d'autre de la clôture afin de permettre l'accès aux tables et la défense contre les incendies de forêt.

2 citernes et un poste électrique sont aussi prévus à l'extérieur du périmètre clôturé.

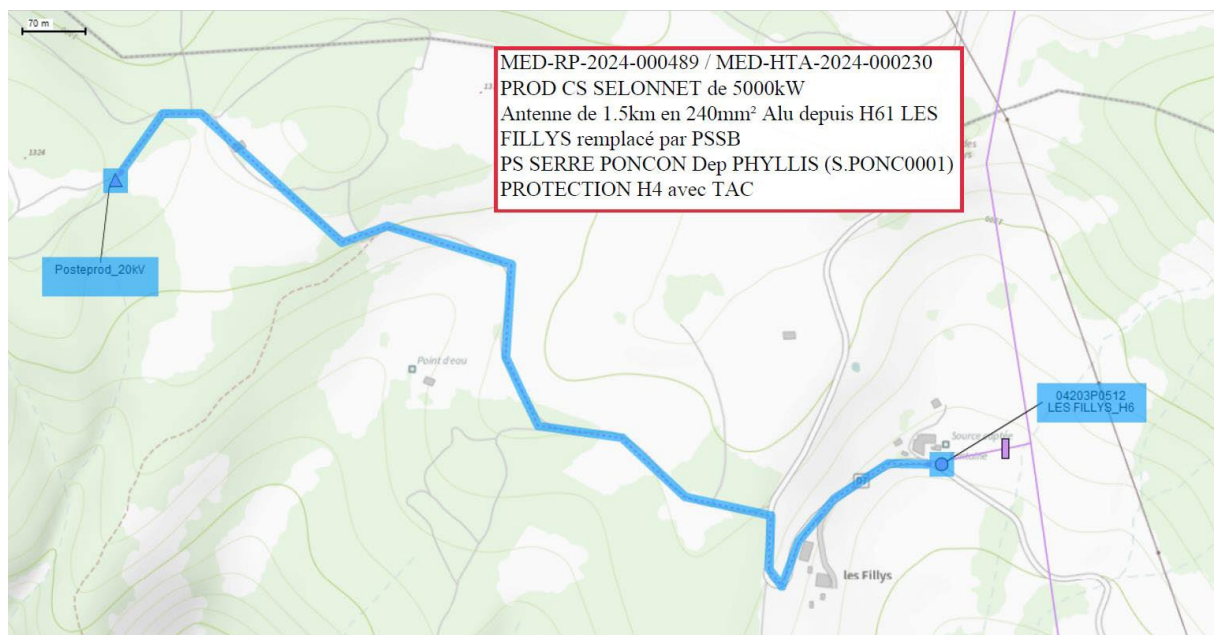
Afin de limiter les risques de propagation des feux de forêt, le porteur de projet prévoit la réalisation d'obligations légales de débroussaillage (OLD) sur une bande de 50 m à compter de la clôture du parc photovoltaïque. Une surface d'environ 6.7 ha est ainsi concernée.

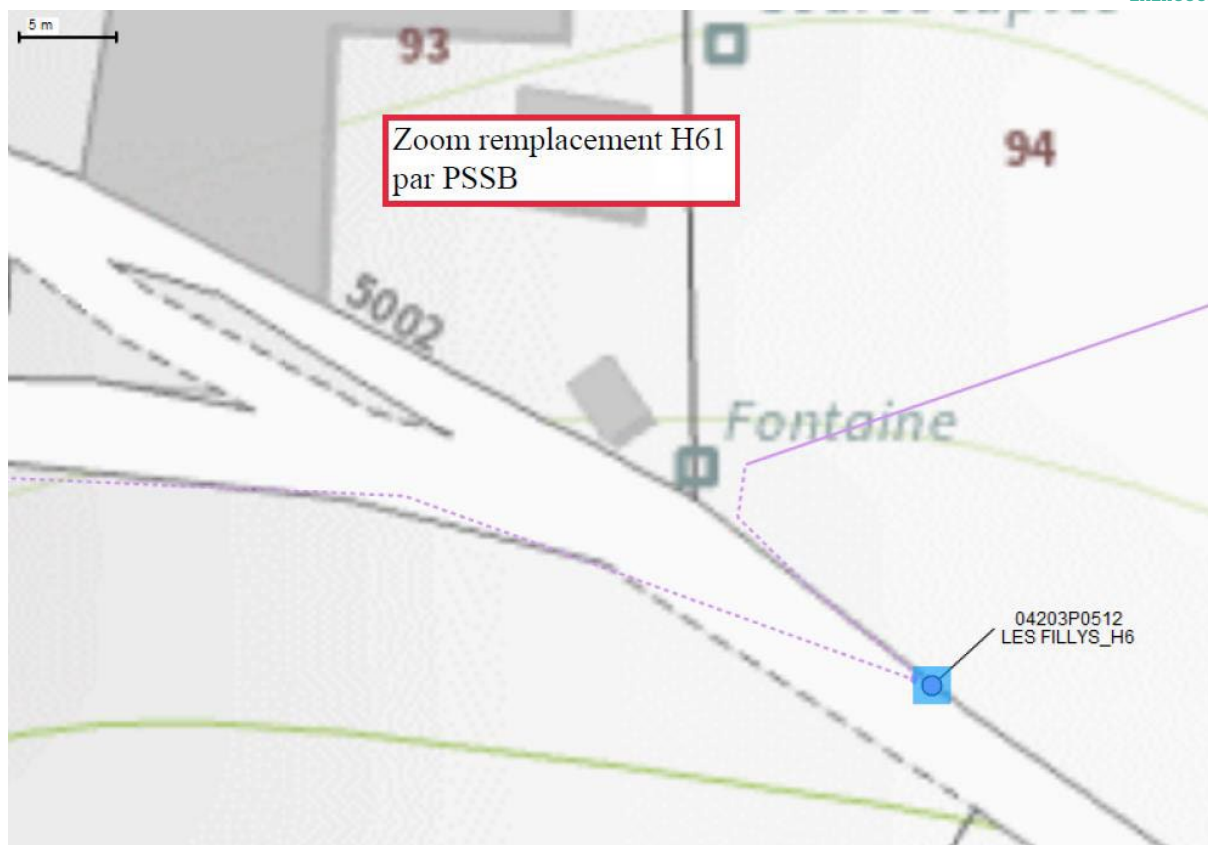
Un accord a cependant été trouvé avec les services de l'état afin d'adapter les OLD) la nécessaire préservation des chenilles de l'Isabelle de France. Ainsi, les branches basses des arbres, favorables aux chenilles de l'Isabelle de France seront conservées. En compensation, la distance minimale entre les houppiers est portée à 5 m (contre 2.5 m habituellement).

Pour le raccordement au réseau électrique, une proposition de raccordement avant complétude du dossier (PRAC) a été établie le 10 juin 2024 afin d'estimer les travaux à envisager pour permettre la réalisation du parc photovoltaïque.

« L'Installation sera raccordée directement en HTA au Réseau Public de Distribution par l'intermédiaire d'un unique poste de livraison alimenté par une antenne de 1.5 km en 240 mm² Alu, depuis H61 FILLYS remplacé par PSSB, issu du départ FILLYS du Poste Source SERRE PONCON. »

Source : ENEDIS, PRAC pour le parc photovoltaïque de Selonnet





Le demandeur devra notamment fournir le poste de livraison, situé à l'intérieur du périmètre du projet et les installations de télécommunication nécessaires.

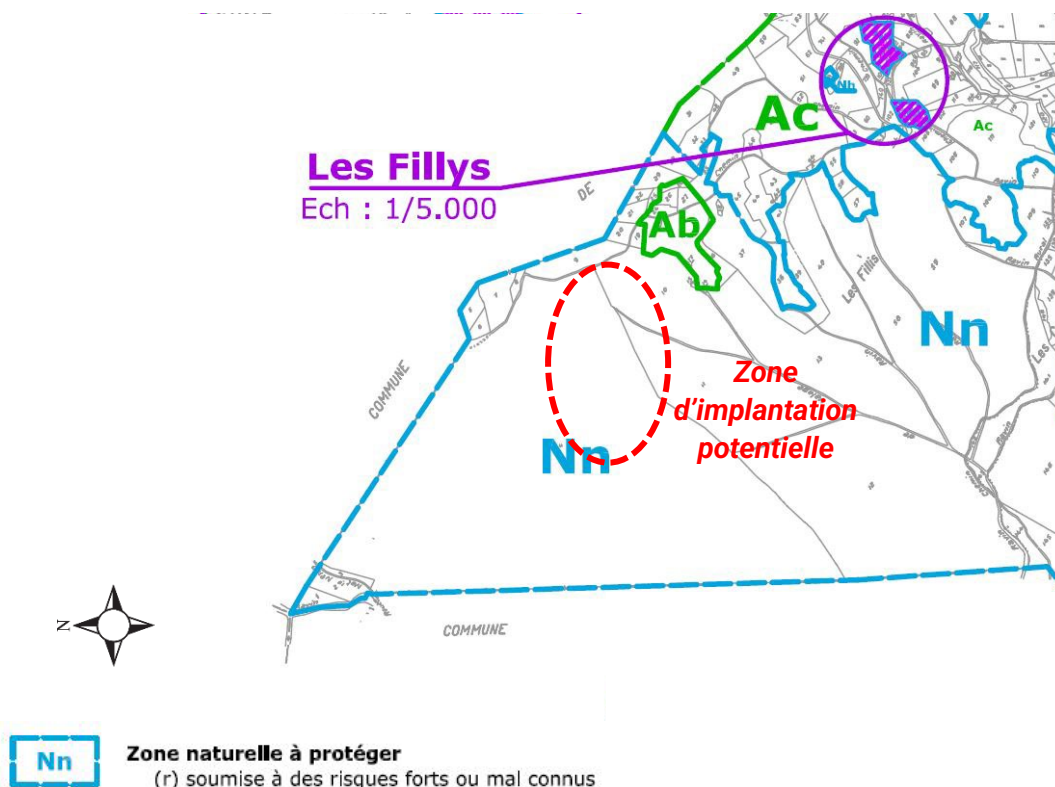
La nouvelle ligne haute tension reliant le poste de livraison et le poste source des Fillys sera enterrée sous le chemin existant.

La durée minimale d'exploitation prévue est de 20 ans et peut aisément atteindre 30 ans. En fin d'exploitation, le parc sera démantelé et le site remis dans son état actuel. Un fonds de garantie financière du réaménagement sera constitué à cet effet.

3. RNT - Compatibilité avec les documents d'urbanisme et les servitudes

3.1. Compatibilité avec le Plan local d'urbanisme

Le terrain d'étude est classé en zone Nn dans le PLU de Selonnet.



Extrait du zonage du PLU de Selonnet

Cette zone est une « zone équipée ou non à protéger en raison de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de l'existence d'une exploitation forestière ou pastorale, soit de leur caractère d'espaces naturels ».

Cette zone est inconstructible sauf pour les constructions nécessaires à l'activité forestière et pastorale, « les installations et constructions nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif, à condition qu'ils soient liés au fonctionnement de la zone, ou qu'ils réclament une localisation dans cette zone », la reconstruction des bâtiments sinistrés et autres exceptions.

Le règlement n'est pas incompatible avec l'installation d'un parc photovoltaïque au sol mais le PADD ne mentionne pas les projets photovoltaïques.

De ce fait, une déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU est en cours pour intégrer ce projet dans le PLU et lancer la création d'une zone Npv.

Un passage en CDNPS sera également nécessaire au titre de la loi montagne (articles L 122-5 et L 122-7 du code de l'urbanisme).

En l'absence de SCoT, un passage en CDPENAF devra également être envisagé au titre des articles L142-4 et L142-5.

Le projet de centrale photovoltaïque sera donc compatible dès approbation de la modification du PLU prévue pour le 1^{er} trimestre 2026.

Ainsi, une évolution du PLU devra être réalisée pour qu'une autorisation d'urbanisme puisse être délivrée.

3.2. Servitudes d'utilité publique

La commune est concernée par plusieurs servitudes d'utilité publique (SUP) :

- Servitude A8 relative à la restauration et à la conservation des terrains à destination sylvestre et pastorale ;
- Servitude AC1 relative à la protection des monuments historiques classés ou inscrits (périmètre de 500 m autour de la tour Lesdiguières) ;
- Servitude AS1 relative à la protection des captages d'eau potable ;
- Servitude I4 relative au transport d'énergie électrique ;
- Servitude PT3 relative aux communications téléphoniques et télégraphiques ;
- Servitude PT4 relative aux lignes de télécommunication (abrogée).

La zone d'implantation potentielle n'est concernée que par la servitude A8. Cette servitude est issue de la loi du 7 août 1910 déclarant d'utilité publique des travaux de restauration des terrains en montagne. L'ONF a confirmé que les terrains périmétrés n'ont finalement pas été acquis par l'État et **n'ont pas fait l'objet de travaux. L'ONF n'identifie aucune contre-indication particulière à l'aménagement d'un parc photovoltaïque.**

La commune est aussi concernée par 3 zones de présomption de prescription archéologique (ZPPA), mais **le terrain d'étude n'est pas concerné.**

4. RNT - Méthodologie de l'étude

4.1. La démarche engagée

L'étude comprend les éléments suivants :

- Un état initial de l'environnement élaboré à partir de diverses données propres à chaque thématique abordée ;
- Une évaluation des incidences notables sur l'environnement réalisée à partir de la version la plus impactante du projet (nommée « projet de référence »). Elle distingue les impacts « directs », « indirects », « temporaires » et « permanents » et distingue les impacts liés à la phase de « travaux », d'« exploitation » et de « démantèlement » ;

- Une présentation des solutions de substitution raisonnables. La présentation justifie le choix du site, avant de conclure sur le choix de la « variante finale » ;
- Les mesures d'évitement, de réduction, d'accompagnement envisagées pour limiter les impacts sur l'environnement ;
- Les incidences du projet après mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement
- Une évaluation des incidences Natura 2000 ;
- Une évaluation des incidences cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés.
- Les mesures de compensation envisagées en cas d'impacts résiduels significatifs

Pour la conception du projet, le porteur de projet a également souhaité consulter les populations et acteurs susceptibles d'être concernés par le projet. Les habitants ont ainsi été consultés au même titre que les services de l'état et les chasseurs. Certaines réunions ont été organisées sur site sous la forme d'une visite de terrain. Les comptes-rendus de certaines réunions sont joints en annexe.

4.2. Les périmètres d'étude

4.2.1. Pour l'état initial de l'environnement

Afin de proposer une évaluation des impacts du projet la plus pertinente possible, l'état initial de l'environnement est réalisé à diverses échelles. Selon les thématiques abordées, les échelles d'analyse sont différentes et sont présentées dans le tableau ci-dessous. 6 aires d'études ont été définies :

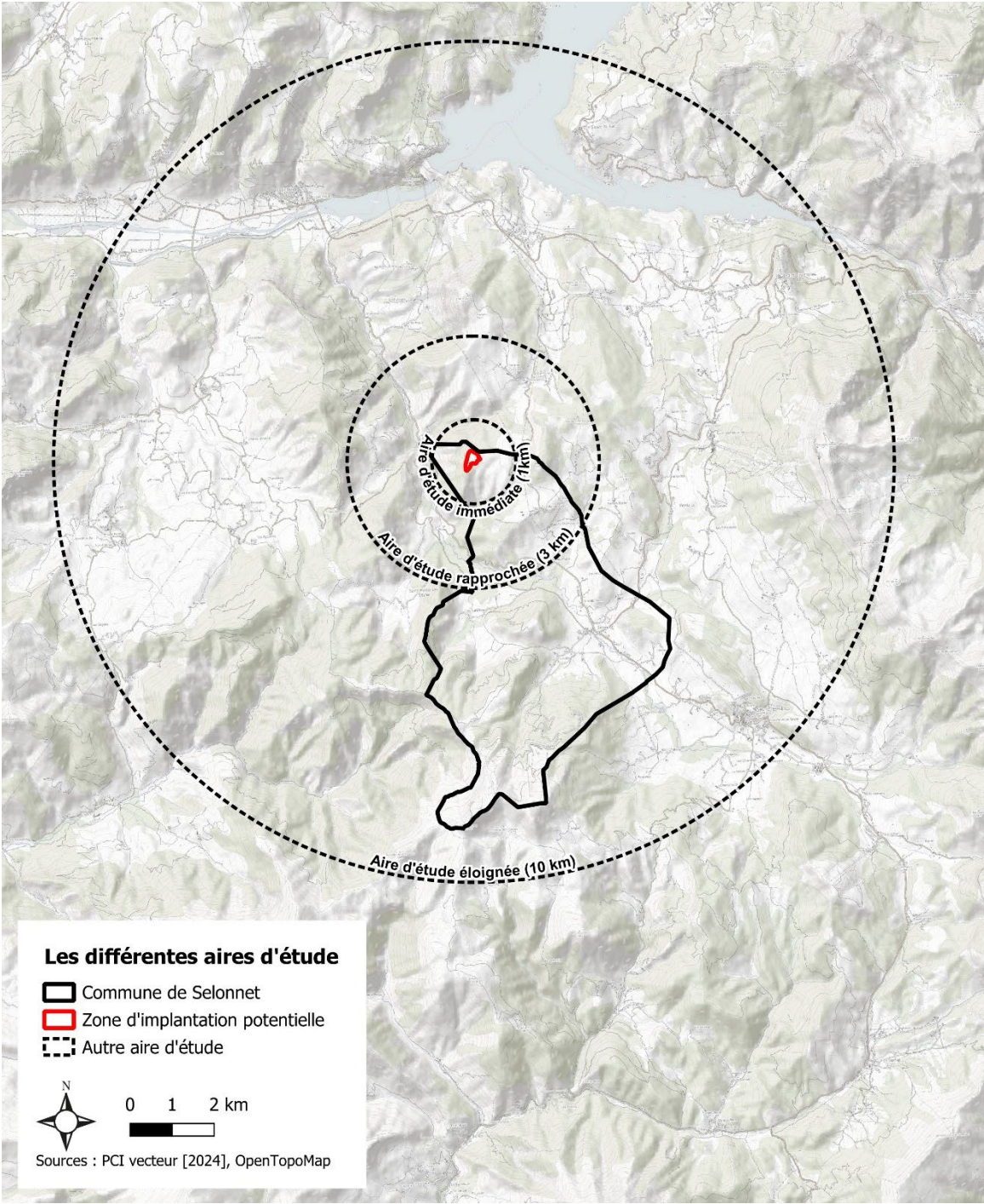
- 1 : Zone d'implantation potentielle (ZIP) ;
- 2 : Aire d'étude immédiate (distance inférieure à 1 km) ;
- 3 : Aire d'étude rapprochée (rayon de 3 km) ;
- 4 : Aire d'étude éloignée (rayon de 10 km et plus) ;
- 5 : Limites communales ;
- 6 : Autre périmètre (précisé dans le tableau).

	1	2	3	4	5	6	Justification
Occupation du sol	X				X		L'étude à l'échelle de la commune et à l'échelle de la ZIP permet de définir quelle activité ou quel type des sols sera le plus impacté et si celui-ci est important à l'échelle de la commune.
Agriculture	X		X		X		L'étude est réalisée à l'échelle de la ZIP afin d'identifier les types de cultures impactés. L'étude à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée permet de vérifier que la zone d'implantation potentielle n'est pas située sur un chemin agricole utilisé. Une étude à l'échelle de la commune a aussi été réalisée pour évaluer l'importance de cette activité au-delà du site de projet.
Forêt						X	L'étude a été réalisée par le bureau d'étude Avisylva. Il identifie les boisements

							impactés par le projet retenu (variante finale) et défini des niveaux d'enjeux. Le bureau d'étude propose également une analyse multiscalaire de la rareté des boisements partant de l'échelle nationale jusqu'à la zone de projet, en passant par l'échelle régionale, l'échelle de la Sylvoécocorégion « Alpes externes du Sud », et de l'espace forestier des « Monges ». En complément de l'étude d'Avisilva, l'étude d'impact propose une analyse succincte des enjeux liés à la chasse à l'échelle de la zone d'implantation potentielle.
Climat	X				X		Les données climatiques sont généralement peu précises et sont principalement données à l'échelle des communes. Certaines spécificités de la ZIP peuvent cependant être relevées comme par exemple pour l'ensoleillement.
Sols	X			X			Les sols doivent être appréhendés de manière globale à l'échelle de plusieurs communes afin de comprendre le contexte. Une étude précise des ruptures topographiques et des matériaux contraignant le terrain doit aussi être réalisée.
L'eau	X				X		Une analyse du contexte hydraulique général de la commune est nécessaire avant de se concentrer sur la zone d'implantation potentielle.
Réseaux et infrastructure	X	X					L'objectif est d'analyser la présence de réseaux dans la zone d'implantation potentielle ou à proximité.
Risques naturels	X	X					Les risques concernent principalement l'aménagement du terrain et ses abords immédiats, le cas échéant.
Population, habitat et économie			X		X		La ZIP étant non habitée, l'étude de la population se fera à l'échelle de la commune. L'aire d'étude rapprochée est utilisée pour localiser les populations susceptibles d'être impactées par le projet.
Santé humaine				X	X		Les données relatives à la santé humaine sont généralement données à l'échelle de la commune ou d'un territoire plus grand.
Milieu naturel	X					X	L'analyse est réalisée sur la zone d'étude rapprochée. Le bureau d'étude Monteco définit également une zone d'étude étendue (en fonction des groupes spécifiques) et une zone d'étude

							fonctionnelle dépendant de la fonctionnalité écologique du territoire.
Patrimoine et paysage	X	X	X	X			Les enjeux patrimoniaux et paysagers sont principalement des enjeux de covisibilité, ceux-ci doivent être pondérés selon la distance des éléments analysés. Ils nécessitent une étude à chaque échelle d'analyse.

Tableau présentant les aires d'études utilisées dans chaque partie



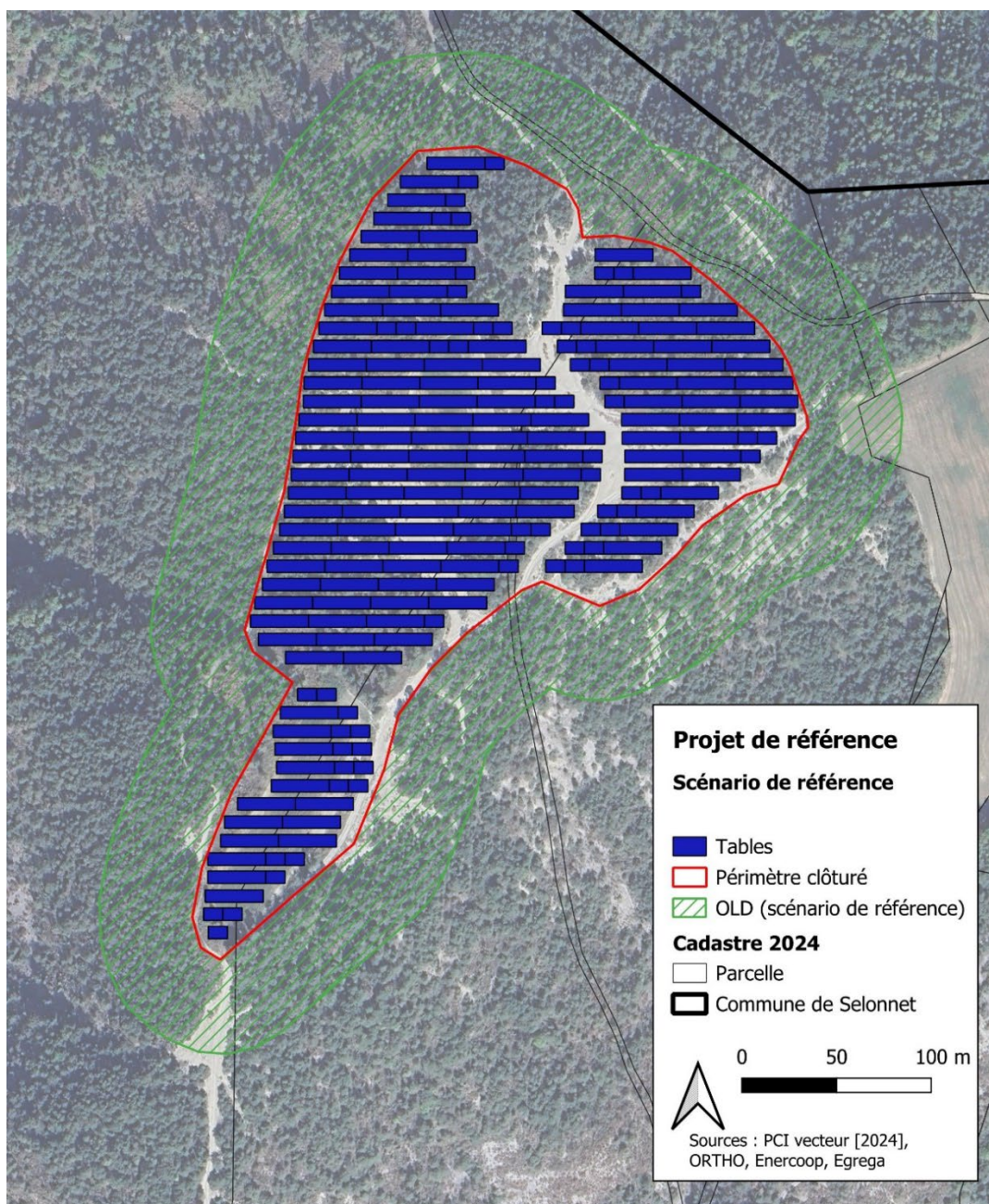
Localisation des différentes aires d'étude
Réalisation : Alpicité, 2024

4.2.2. Pour le projet de référence (incidences notables sur l'environnement : projet de référence)

L'étude des impacts bruts se fait à partir du projet initial imaginé sans mesures d'évitement ni de réduction. La première version du projet est celle présentée ci-dessous.

Le projet de référence couvre **une surface de 6.2 ha**. À celle-ci s'ajoute une surface **de 6.8 ha consacrés aux obligations légales de débroussaillage**.

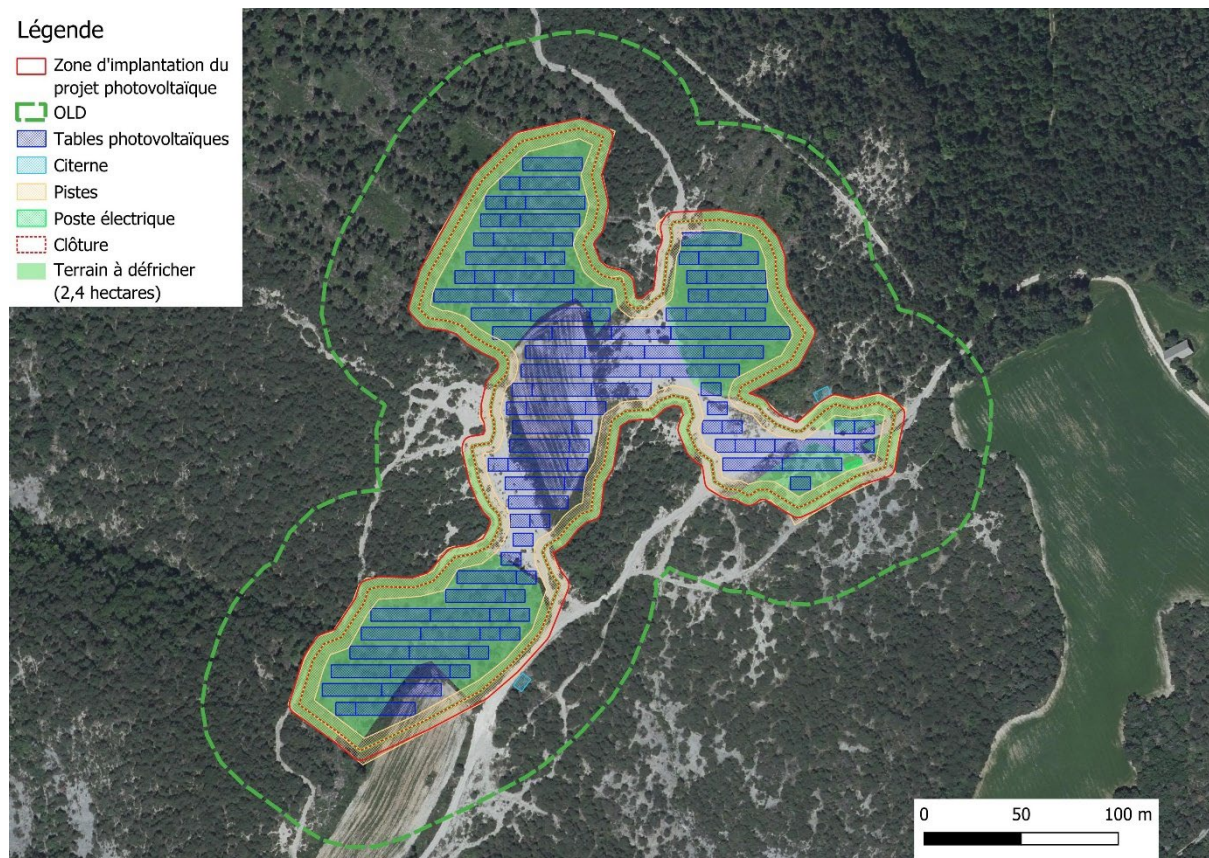
Il contient 13095 panneaux d'une surface totale de 3.2 ha. La production estimée était de 11.8 GWh/an et de 7.8 MWc.



Plan du projet de référence (variante 2)
Source : Enercoop, Egrega

4.2.3. Pour la variante finale (après mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement)

La « variante finale » découle de l'application des mesures d'évitement et de réduction envisagée suite à l'élaboration de l'état initial de l'environnement. La surface clôturée est de 3.2 ha. À celle-ci s'ajoute une surface de **0.7 ha pour la piste externe et de 6 ha consacrés aux obligations légales de débroussaillage** (comprenant les citernes et marres ne nécessitant pas de coupe d'arbres). En tout le projet impacte une surface de 9.9 ha.



Plan de la variante finale
Source : Enercoop, Egrega

4.3. Présentation du porteur de projet et de ses partenaires

4.3.1. Présentation d'Enercoop PACA

Enercoop est le seul fournisseur d'électricité qui propose une offre 100 % renouvelable et s'inscrit dans le champ de l'économie sociale et solidaire.

Sous statut de Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC), Enercoop est une structure à caractère non lucratif. Ce statut offre la possibilité de fédérer autour du projet, non seulement des consommateurs, des producteurs, des salariés, des partenaires associatifs et des entreprises, mais aussi des collectivités territoriales. Ainsi, celles-ci peuvent devenir sociétaires de la coopérative, être représentées au Conseil d'Administration et voter à l'Assemblée Générale.

L'objectif d'Enercoop est de proposer un nouveau modèle énergétique de décentralisation de la production et du pouvoir de décision. Son ambition est de créer des coopératives dans chaque région au sein desquelles chaque citoyen peut investir et devenir à la fois producteur et consommateur d'énergie verte, tout en ayant les outils pour mieux maîtriser sa consommation.

4.3.2. Présentation d'Egrega – AMO Technique

Afin de conduire la mission de réalisation du projet de parc photovoltaïque, Enercoop Paca s'appuie sur l'expertise du bureau d'études EGREGA.

Egrega est un bureau d'étude disposant d'un grand niveau d'expertise dans le domaine du photovoltaïque et des enjeux du développement, intervient uniquement sur des projets territoriaux impliquant des acteurs locaux.

Egrega est en charge du développement du projet sur les aspects techniques, économique, réglementaire.

4.3.3. Présentation des autres bureaux d'études

D'autres bureaux d'études apportent leur expertise pour l'élaboration du projet de parc photovoltaïque de Selonnet :

- **Le bureau d'étude hydraulique et géotechnique S2E**, basé à Gap est en charge du diagnostic d'expertise de la procédure au titre de la loi sur l'eau ;
- **Le bureau d'études sylvicole Avisilva**, basé à Pierrevet, est en charge du volet forestier de l'étude d'impact ;
- **Les bureaux d'étude Alpicité et Monteco** en charge de l'étude d'impact.

4.4. Équipe en charge de l'élaboration de l'étude d'impact

L'étude d'impact a été élaborée par deux bureaux d'étude ayant des compétences complémentaires :

- **Alpicité** : bureau d'étude généraliste en charge de la rédaction de l'étude d'impacts ;
- **Monteco** : bureau d'études en écologie en charge du diagnostic des milieux naturels et de l'évaluation des incidences sur le milieu naturel.

5. RNT - État initial de l'environnement

5.1. Synthèses des enjeux environnementaux

Les enjeux sont évalués en fonction des niveaux suivants :

NUL	FAIBLE	MODÉRÉ	FORT
-----	--------	--------	------

Thématique	Enjeux	Niveau d'enjeu au regard du projet
OCCUPATION DU SOL		
Occupation du sol	Maintenir les activités forestières, l'activité de chasse, les écosystèmes et les paysages associés	Cf. partie forêts, milieux naturels, paysage, risques naturels
AGRICULTURE		
Activités agricoles	Aucune activité agricole dans la zone d'implantation potentielle	NUL
FORÊT		
Forêt	1.982 ha de boisements défrichés	TRÈS FAIBLE à FAIBLE
	5.55 ha concernés par le débroussaillage	TRÈS FAIBLE à FAIBLE
	Valorisation cynégétique	MOYEN
	Valorisation sylvopastorale	NUL
CLIMAT		
Climat	Prise en compte de l'ensoleillement	FORT
	Prise en compte du changement climatique	Cf. autres parties
LES SOLS		
Les sols	Prendre en compte la position du site sur une crête dans l'analyse paysagère	Cf. partie paysage
	Porter une attention particulière au patrimoine géologique	Cf. partie paysage
L'EAU		
L'eau	Absence d'enjeux hydrauliques en aval du site	NUL
	Un sol marneux non aquifère	NUL
	Aucun bassin versant intercepté	NUL
	Aucune zone humide	NUL
RÉSEAUX ET INFRASTRUCTURES		
Alimentation en eau potable	Le projet ne nécessite pas de réseau d'eau potable	NUL
Défense incendie	Prendre en compte les exigences de la défense incendie	FORT

Thématique	Enjeux	Niveau d'enjeu au regard du projet
Assainissement des eaux usées	Aucun réseau d'eaux usées	FAIBLE
Réseau de télécommunication	Le projet ne nécessite pas de réseau de télécommunication.	FAIBLE
Réseau de gaz	Le projet ne nécessite pas de réseau de gaz	NUL
Réseau électrique	Poste de livraison, onduleur, ligne haute tension et raccordement au poste source	FORT
Accès	Adapter l'accès aux nouveaux trafics (entretien, défense incendie, chantier)	MOYEN
RISQUES NATURELS		
Aléa ruissellement de versant (CIPN)	Aucune condition ne contraint l'aménagement en zone d'aléa faible	FAIBLE
	Prise en compte de l'aléa dans les zones touchées par un aléa moyen	MOYEN
	Évitement des zones touchées par un aléa fort	FORT
Aléa glissement de terrain (CIPN)	Étude géotechnique dans les zones d'aléa faible voire évitement	FAIBLE
	Étude géotechnique dans les zones d'aléa moyen voire évitement	MOYEN
Aléa sismique	Prise en compte de l'aléa pour les bâtiments techniques	MOYEN
Aléa retrait-gonflement des argiles	Prise en compte de l'aléa	FAIBLE
Aléa radon	Prise en compte de l'aléa	FAIBLE
Aléa feu de forêt	Respect des obligations légales de débroussaillage et de la doctrine départementale des Alpes-de-Haute-Provence concernant le risque de feu de forêt pour les centrales photovoltaïques.	FORT
Aléa inondation	Aucun aléa d'inondation	NUL
POPULATION, HABITAT ET ÉCONOMIE		
Population	Prise en compte des covisibilités avec les espaces habités	Cf. parties paysage et patrimoine
Économie	Porter une attention particulière aux perceptions depuis les espaces fréquentés par les touristes	Cf. parties paysage et patrimoine
SANTÉ HUMAINE		
Pollution des sols	Aucune source de pollution des sols	NUL
Installations classées pour la protection de l'environnement	Des ICPE éloignés du terrain d'étude	NUL
Nuisances sonores	Prise en compte des nuisances potentielles	MOYEN
Qualité de l'air	Prise en compte des pollutions potentielles (travaux, pastoralisme, etc.)	FAIBLE

Thématique	Enjeux	Niveau d'enjeu au regard du projet
PATRIMOINE CULTUREL		
Zone de présomption de prescription archéologique (ZPPA)	La zone d'implantation potentielle n'est pas concernée par une ZPPA	NUL
Vestiges archéologiques	Des vestiges identifiés sur le col des Fillys	MOYEN
Parc National et/ou Parc Naturel Régional	Absence de Parc National ou de Parc Naturel Régional dans un rayon de 10 km	NUL
Sites inscrits	Plateau de Dormillouse (covisibilité éloignée avec le secteur de projet)	MOYEN
	Barrage de Serre-Ponçon (absence de covisibilité)	NUL
Sites classés	Absence de site classé	NUL
Monuments historiques	Absence de covisibilité entre le secteur de projet et les monuments historiques présents dans un rayon de 10 km	NUL
Bâti vernaculaire	Covisibilité avec l'église de Saint-Martin-lès-Seynes identifié comme un patrimoine à souligner et valoriser	MOYEN
Patrimoine contemporain du XXe siècle	Absence de bâtiment labellisé patrimoine contemporain du XXe siècle	NUL
Sites archéologiques	Absence de zone de présomption de prescription archéologique	NUL
Géologie	Réserve naturelle nationale géologique de Haute-Provence : absence de covisibilité et éloignement des sites remarquables	NUL
	Géoparc UNESCO de Haute Provence : absence de covisibilité et éloignement avec les sites géologiques remarquables, à l'exception du site de la Grosse Pierre (enjeu faible)	NUL
PAYSAGE		
Protections réglementaires	Absence de covisibilité et éloignement du secteur d'étude	NUL
ÉLÉMENTS D'INVENTAIRE		
Grandes typologies de paysage à l'échelle régionale	Secteur de projet situé à l'interface entre les Alpes du sud et sommets alpins et la Haute Provence ou Moyen Pays	FAIBLE
Unité paysagère départementale et enjeux paysagers identifiés par l'Atlas des Paysages	Secteur de projet situé entre deux sites paysagers remarquables (Gorges de la Blanche et Montagne de la Blanche), à proximité d'un terroir présentant une qualité paysagère notable (col des Fillys) et présentant une covisibilité en	MOYEN

Thématique	Enjeux	Niveau d'enjeu au regard du projet
	vue directe avec un patrimoine bâti à valoriser (église de Saint-Martin-lès-Seyne). Projet de parc photovoltaïque pouvant remettre en cause l'intégrité de l'unité paysagère.	
Arbres remarquables	Absence d'arbres remarquables inventoriés dans un rayon de 1 km	NUL
Points de vue remarquables	Secteur de projet visible depuis 3 points de vue remarquables au niveau des sommets alpins ; éloignement qui relativise cette covisibilité. Secteur de projet particulièrement visible depuis 1 point de vue remarquable situé à 6 km : la Tête de Charbonnier	
	n°1 : Belvédère du Sauze du Lac	NUL
	n°2 – Belvédère de Morgon	FAIBLE
	n°3 – D900 (en contrebas de Saint-Vincent-les-Forts)	NUL
	n°4 – Sommet la Montagnette	NUL
	n°7 – La ligne de crête entre le Pic de Bernardez et le Pic de Savernes	FAIBLE
	n°12 – Tête de Charbonnier	FORT
LECTURE DU PAYSAGE		
Vues sensibles éloignées	Enjeux	Niveau d'enjeu au regard du projet
<u>Grands sommets alpins emblématiques</u> : Vues panoramiques, d'une grande valeur patrimoniale, très fréquentées, notamment en raison de leur caractère vertigineux sur le lac de Serre-Ponçon, de la présence de multiples itinéraires de PR et GR. Présence du secteur de projet dans les champs de vision, mais difficulté de lecture en raison de l'éloignement (environ 10 km)	Vue n°1 : belvédère le Sauze-du-Lac	NUL
	Vue n°2 : crête du Morgon	FAIBLE
	Vue n°3 : Saint-Vincent-les-Forts	NUL
	Vue n°4 : sommet de la Montagnette	NUL
	Vue n°5 : Sommet de Dormillouse	MOYEN
	Vue n°6 : Plateau de la Chau	FAIBLE
	Vue n°7 : crête entre le Pic de Bernardez et le Pic de Savernes	FAIBLE

Thématique	Enjeux	Niveau d'enjeu au regard du projet
<u>Sommets préalpins</u> : Vues panoramiques depuis les sommets identitaires du pays de Seyne, lieux largement fréquentés Présence frontale du secteur de projet au premier plan du paysage de montagnes. L'éloignement, entre 6 et 8 km, participe néanmoins à relativiser l'enjeu.	Vue n°12 : Tête de Charbonnier (et par extension la crête des Mélèzes)	MOYEN
	Vue n°14 : depuis le versant et les pistes de Chabanon	FAIBLE
	Vue n°15 : depuis le sommet du domaine skiable (semblable à la vue n°13 de Tête Grosse)	FAIBLE
<u>Vallons & hameaux alentour</u>	Vue n°8 – Cote Belle	FAIBLE
	Vue n°9 – Vallée de la Blanche à l'aval de Selonnet	NUL
	Vue n°11 – Hameau les Rougiers	FAIBLE
Vues sensibles rapprochées	Enjeux	Niveau d'enjeu au regard du projet
<u>Secteur nord-ouest</u> : Relief progressif entre les hameaux et le col des Fillys, secteur d'étude légèrement en arrière sur la crête de Vendréou, masques visuels générés par les boisements	Vue n°16 : Col de Caramel	NUL
	Vue n°17 : l'Égayé	NUL
	Vue n°18 : Charamel	FAIBLE
<u>Secteur sud-ouest</u> : routes qui tracent sur les versants de l'autre côté de la vallée de la Blanche offrent une perception frontale, covisibilité forte, car secteur de projet sur partie sommitale de la crête de Vendréou à une altitude similaire	Vue n°19 : le Villard	NUL
	Vue n°20 : route communale reliant les Guillots à Lamouraire	FAIBLE
<u>Secteur sud-est</u> : Relief doux et relative proximité, vallonement et masques boisés au premier plan tendent à masquer le secteur de projet, partiellement visible dans l'échancrure du vallon des Combes	Vue n°21 : Villaudemard nord	FAIBLE
	Vue n°22 : Villaudemard ouest	MOYEN

Thématique	Enjeux	Niveau d'enjeu au regard du projet
Secteur sud-est : Le replat de Grand Serre fait barrière visuelle Absence de covisibilité avec les hameaux de Chaumette au pied de Grand Serre jusqu'à Selonnet	Vue n°23 : la Chaumette	NUL
Éléments paysagers sensibles à l'échelle parcellaire		
Relief : ligne de crête et deux parties sommitales	La crête de Vendréou est une ligne de force du paysage, peu lisible à l'échelle parcellaire en raison de la couverture boisée. Les parties sommitales, cependant, profitent d'ouverture visuelle et établissent des liens forts avec les massifs environnants et le col des Fillys.	MOYEN
Franges boisées	Préserver le rôle de masque des franges boisées, notamment à l'est du secteur d'étude où des relations visuelles s'établissent avec le col des Fillys et la montagne de la Blanche	FAIBLE
Sentier pédestre de PR	Le sentier longe les abords immédiats de la zone d'implantation potentielle	NUL
MILIEU NATUREL		
Habitats naturels & Flore	Les habitats naturels du site peuvent présenter une certaine originalité mais restent communs localement. Les pinèdes mésophiles favorables à une diversité d'orchidées importante représentent l'habitat ici celui de plus fort intérêt de conservation (enjeu modéré), d'autant plus que ces secteurs sont favorables à l' Orchis de Spitzel , espèce patrimoniale protégée en France, présente sur le site, et à enjeu de conservation localement fort .	FORT
Entomofaune	Les enjeux se concentrent principalement sur les pinèdes de pins sylvestres, largement réparties sur l'ensemble de la zone. Ces habitats présentent des enjeux modérés à forts pour l'entomofaune et accueillent notamment l' Isabelle de France (enjeu fort). Les pelouses sèches sont à enjeu faible et hébergent des espèces telles	FORT

Thématique	Enjeux	Niveau d'enjeu au regard du projet
	que la Zygène de la bugrane et l'Œdipode stridulante (enjeu faible).	
Herpétofaune	Les enjeux liés aux reptiles et amphibiens semblent très limités. Les espèces inventoriées ou potentielles sont ainsi des espèces communes à large répartition et non menacées à différentes échelles biogéographiques (Lézard des murailles, Lézard à deux raies, Coronelle girondine, Couleuvre helvétique). Les quelques espèces potentielles à enjeux, connues à proximité, ont été recherchées spécifiquement et sont jugées comme non potentielles sur le site. Des enjeux faibles sont donc attribués à la plupart des habitats du site pour ce groupe taxonomique.	FAIBLE
Oiseaux	Les enjeux concernant l'avifaune concernent principalement les milieux boisés avec deux espèces à enjeux modérés et considérées comme vulnérables sur la liste régionale : la Mésange boréale et la Tourterelle des bois. Les milieux ouverts et semi-ouverts sont également concernés par la présence du Bruant jaune, vulnérable en région et représentant des enjeux modérés.	MOYEN
Chiroptères	Les enjeux de conservation concernant les chiroptères sont jugés comme forts sur les boisements de Pins sylvestres les plus matures et de leurs lisières et sont principalement liés à la présence de la Barbastelle d'Europe (enjeu fort) mais aussi à la présence d'espèces forestières sensibles à la bonne fonctionnalité des corridors écologiques telles que le Petit et le Grand Rhinolophe. Les milieux ouverts constituent des enjeux modérés pour la chasse des espèces patrimoniales. Aucun arbre remarquable ou potentiel pour le gîte n'a été inventorié. Dans l'ensemble le site est modérément attractif pour les chiroptères et ne présente pas de potentialité pour le gîte.	FORT

Thématique	Enjeux	Niveau d'enjeu au regard du projet
Mammifères hors chiroptères	Les enjeux concernant les mammifères (hors chiroptères) sont jugés comme modérés avec la présence du Loup gris et concernent essentiellement des aspects de fonctionnalités écologiques (corridor de déplacement).	MOYEN
Enjeux de fonctionnalité écologique	La zone d'étude se localise au sein d'un réservoir de biodiversité plutôt forestier mais alternant une mosaïque d'habitats ouverts favorable aux fonctionnalités écologiques pour de nombreuses espèces. Les influences anthropiques permanentes y sont assez réduites. Les enjeux de fonctionnalités écologiques sont évalués comme globalement forts à modérés étant donnée la relative homogénéité des habitats présents et la part importante de sol dénudé pour la partie sommitale.	FORT

5.2. Évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du projet

Thématique	Évolution probable en l'absence de mise en œuvre du projet
Occupation du sol	Absence d'évolution sans le projet
Agriculture	Absence d'évolution sans le projet
Forêt	- Fermeture progressive des espaces ; - Exploitation de la forêt ; - Pas d'évolution pour les cultures cynégétiques.
Climat	- Hausse des températures moyennes ; - Diminution des gelées en hiver ; - Des précipitations potentiellement plus importantes, plus fréquentes et plus violentes ; - Augmentation du risque de feu de forêt ; - Augmentation des sécheresses et des canicules ; ➤ Prêter une attention particulière à l'augmentation des risques liés aux feux de forêt et à l'augmentation des précipitations en particulier autour des cours d'eau ; ➤ Faire évoluer l'agriculture ; ➤ Développement de nouvelles végétations en forêt et adaptation de gestion sylvicole ; Porter une attention particulière à la ressource en eau en période d'étiage.
Sols	Absence d'évolution sans le projet.
L'eau	Absence d'évolution sans le projet.

Réseaux et infrastructures	Absence d'évolution sans le projet.
Risques naturels	Augmentation des risques liés au réchauffement climatique.
Population, habitat et économie	Absence d'évolution sans le projet.
Santé humaine	Absence d'évolution sans le projet.
Patrimoine et Paysage	Absence d'évolution sans le projet.
Milieu naturel	En l'absence du projet, les boisements couvrant le site continueront d'évoluer vers des stades plus mûres, continuant d'abriter les espèces patrimoniales précitées (notamment l'Isabelle de France, et potentiellement des chiroptères). Concernant les milieux ouverts, une partie d'entre eux correspondent à des cultures cynégétiques. Un arrêt de ces cultures conduirait probablement à une fermeture des milieux, colonisés petit à petit par la pinède alentour.

6. RNT - Incidences notables sur l'environnement (impacts bruts)

POSITIF	NUL	FAIBLE	MODÉRÉ	FORT
---------	-----	--------	--------	------

Thématique	Effet	Période d'application	Impact brut
ENVIRONNEMENT PHYSIQUE			
Les sols	Tassements liés au passage des véhicules de chantier	En phase chantier et en phase d'exploitation	FAIBLE
	Érosion du sol	Permanent	NUL
	Pistes d'accès et pistes DFCI	Permanent	FAIBLE
L'eau	Pollutions accidentelles liées aux engins de chantier	En phase de travaux et de démantèlement	FAIBLE
	Aucun impact sur l'écoulement des eaux pluviales	Permanent	NUL
Les espaces forestiers	Défrichement de 5.8 ha de forêts	En phase chantier et en phase d'exploitation	MODÉRÉ
	Débroussaillage de 6.5 ha	En phase chantier et en phase d'exploitation	MODÉRÉ

Thématique	Effet	Période d'application	Impact brut
	Remise en état des forêts	En phase de démantèlement	FAIBLE
Agriculture	Aucun impact	Permanent	NUL
Vulnérabilité du projet à des risques d'accidents ou de catastrophes majeures	Aléa de ruissellement de versant	En phase chantier et en phase d'exploitation	FAIBLE
	Aléa de glissement de terrain	En phase chantier et en phase d'exploitation	FAIBLE
	Aléa feu de forêt	En phase chantier et en phase d'exploitation	FAIBLE
	Aléa sismique	En phase chantier et en phase d'exploitation	FAIBLE
Le climat	Fabrication des matériaux utilisés, Acheminement du matériel (transport), Pose des panneaux sur le terrain ; démantèlement, défrichement	En phase de travaux et de démantèlement	FAIBLE
	Des émissions de gaz à effet de serre évitées en phase d'exploitation (énergie renouvelable)	En phase d'exploitation	POSITIF
	Vulnérabilité du projet au changement climatique	Permanent	FAIBLE
ENVIRONNEMENT HUMAIN			
La démographie	Nuisance pour les populations environnantes	En phase de travaux, d'exploitation et démantèlement	NUL
L'économie	Perte de valeur sylvicole	En phase de travaux et d'exploitation	MODÉRÉ
	Impacts sur l'activité de chasse	En phase de travaux et d'exploitation	FORT
	Impacts sur le tourisme	En phase de travaux et d'exploitation	FAIBLE
	Création temporaire d'emplois durant les chantiers	En phase de travaux et démantèlement	POSITIF
	Remise en état des forêts après exploitation	En phase de démantèlement	NUL

Thématique	Effet	Période d'application	Impact brut
La qualité de vie et la santé	Ondes électromagnétiques produites par les modules solaires, câbles de connexion, onduleurs, transformateurs	En phase d'exploitation	NUL
	Augmentation des trafics routiers provoquant des nuisances sonores	En phase de travaux et de démantèlement	FAIBLE
	Nuisances sonores dans la zone de projet	En phase de travaux et de démantèlement	FAIBLE
	Pollutions atmosphériques dues au transport des panneaux	En phase de travaux et de démantèlement	FAIBLE
	Évitement des émissions de polluants liées à la production d'électricité par d'autres dispositifs	En phase d'exploitation	POSITIF
	Déchets stockés et évacués pendant la phase de travaux	En phase de travaux	FAIBLE
	Recyclage des déchets issus du démantèlement ou du remplacement des pièces	En phase d'exploitation et de démantèlement	FAIBLE
Incidences sur les risques technologiques	Départ de feu électrique	En phase d'exploitation	FAIBLE
Incidences sur les infrastructures de transports	Aucun réseau humide impacté	Permanent	NUL
	Production d'énergie renouvelable	En phase d'exploitation	POSITIF
	Augmentation des trafics routiers	En phase de travaux et de démantèlement	FAIBLE
MILIEU NATUREL			
Habitats naturels : Pinèdes mésophiles favorables à une diversité d'orchidées importante Flore	Destruction de 57 420 m ²	En phase de travaux et d'exploitation	MODÉRÉ
Flore : Orchis de Spitzel	Destruction de 2 stations, soit par le projet (emprise directe), soit lors de la mise en œuvre des OLD	En phase de travaux et d'exploitation	FORT
Entomofaune : Isabelle de France (habitats et individus)	Destruction d'individus et destruction de 30 434 m ² d'habitats très favorables, 6 523 m ² d'habitats modérément favorables et 20 428 m ² d'habitats faiblement favorables, soit par la réalisation directe du projet (emprise du	En phase de travaux et d'exploitation	FORT

Thématique	Effet	Période d'application	Impact brut
	parc photovoltaïque et de ses OLD avec coupe à blanc).		
Entomofaune : Pelouses (steppes méditerranéo-montagnardes) favorables à la Zygène de la bugrane et à l' Œdipode stridulante	Destruction d'habitats favorables (2 877 m ²) par la réalisation directe du projet (emprise du parc photovoltaïque et de ses OLD).	En phase de travaux et d'exploitation	FAIBLE
Herpétofaune (Reptiles et amphibiens) : Espèces communes (Lézard des murailles, Lézard à deux raies, Coronelle girondine, Couleuvre helvétique).	Destruction d'individus et destruction d'habitats.	En phase de travaux et d'exploitation	FAIBLE
Oiseaux : Milieux boisés : Mésange boréale et Tourterelle des bois .	Les effets bruts du projet sont évalués comme modérés à forts pour l'avifaune par rapport aux risques vis-à-vis d'espèces de milieux boisés (Mésange boréale et Tourterelle des bois). Destruction d'habitats de reproduction et d'alimentation en phases travaux et d'exploitation, et destruction d'individus en nidification en phase travaux.	En phase de travaux et d'exploitation	MODÉRÉ
Oiseaux : Milieux ouverts et semi-ouverts : Bruant jaune	Destruction d'habitats de reproduction et d'alimentation en phases travaux et d'exploitation, et destruction d'individus en nidification en phase travaux.	En phase de travaux et d'exploitation	MODÉRÉ
Chiroptères : Boisements de Pins sylvestres les plus matures et leurs lisières : Barbastelle d'Europe, Petit	Destruction de potentialité en gîte, destruction d'habitats de chasse et de transit (32 596 m ² de milieux forestiers à enjeu fort)	En phase de travaux et d'exploitation	FORT

Thématique	Effet	Période d'application	Impact brut
et le Grand Rhinolophes			
Chiroptères : Milieux ouverts : zone de chasse	Destruction d'habitats de chasse (57 209 m ²) et dégradation des fonctionnalités écologiques.	En phase de travaux et d'exploitation	MODÉRÉ
Mammifères hors chiroptères : Présence du Loup gris en transit	Les effets bruts du projet sont évalués comme réduits pour les mammifères terrestres.	En phase de travaux et d'exploitation	FAIBLE
Enjeux de fonctionnalité écologique	Les effets bruts du projet sont évalués comme modérés par rapport aux fonctionnalités écologiques.	En phase de travaux et d'exploitation	MODÉRÉ
PAYSAGE, PATRIMOINE CULTUREL, ARCHITECTURAL ET ARCHÉOLOGIQUE			
Paysage	<u>Vues sensibles et covisibilités au sein de l'aire d'étude éloignée</u> : Le projet pourrait être perçu de manière significative depuis les paysages éloignés et notamment depuis les points hauts qui bordent le pays de Seyne : Tête de Charbonnier, Crête des Mélèzes, Station de ski de Chabanon, sommet de Chabanon le Bressa.	En phase d'exploitation	NUL à FAIBLE
	<u>Vues sensibles et covisibilités au sein de l'aire d'étude rapprochée</u> : En raison du relief, le projet pourrait être partiellement perçu depuis les paysages proches au niveau des sommets, des lignes de crête et des lieux de vie installés à flanc de montagne (vues dominantes). Par ailleurs, le projet n'est pas visible depuis les Gorges de la Blanche, le col des Fillys ou le pays de Selonnet.	En phase d'exploitation	NÉGLIGEABLE à FAIBLE
	<u>Sensibilités paysagères à l'échelle parcellaire</u> : Le projet pourrait être perçu de manière significative depuis ses abords immédiats, et plus particulièrement au niveau de l'espace agricole qui génère de l'ouverture visuelle à l'est de la ZIP. Les abords du secteur d'étude sont très peu fréquentés, à l'exception du sentier de PR qui longe le secteur d'étude par le nord-est au niveau de l'espace agricole. Ailleurs, la présence de boisement autour de la ZIP permet de limiter la visibilité du projet au niveau de son territoire immédiat. Au sein du secteur d'étude lui-même, le projet s'implante sur les parties sommitales du site	En phase d'exploitation	NUL à MODERE

Thématique	Effet	Période d'application	Impact brut
	où des liens visuels forts s'établissent avec les massifs environnants.		
	<u>Espaces de vie (villages et hameaux)</u> : Le projet pourrait être perçu de manière partielle (modérée) depuis les espaces de vie alentour : Villaudemard, Charamel, les Rougiers. Sans la présence du boisement autour de la ZIP, la visibilité du projet s'étendrait significativement à ces espaces de vie. Le projet pourrait installer un motif photovoltaïque sur une ligne de force du relief, composante majeure du paysage à l'échelle locale. À une échelle plus éloignée, le projet pourrait être perçu depuis les domaines skiables de Chabanon et de Montclar (vues en position dominante et fréquentation).	En phase d'exploitation	NÉGLIGEABLE à FAIBLE
	<u>Axes de découverte</u> : Le projet ne pourrait pas être perçu depuis les axes routiers et touristiques : ni depuis la RD900C au niveau des gorges de la Blanche, ni depuis la RD7 qui donne accès au col des Fillys.	En phase d'exploitation	NUL
Patrimoine culturel	<u>Patrimoine culturel</u> : Le projet pourrait être perçu de manière significative depuis un élément de patrimoine protégé : le site inscrit du Plateau de Dormillouse (covisibilité éloignée). La présence de boisement autour de la ZIP permet de limiter la visibilité du projet au sein de cette échelle de perception. Le projet ne pourrait pas être perçu depuis l'église de Saint-Martin-lès-Seynes (covisibilité rapprochée), en raison de l'implantation du projet en recul du relief proéminent de la crête et des pentes exposées visuellement.	En phase d'exploitation	FAIBLE
RACCORDEMENT AU RÉSEAU ÉLECTRIQUE			
Milieu physique	Tranchées sur les chemins existants	En phase chantier	FAIBLE
Milieu humain	Nuisances limitées durant le chantier sur une durée limitée	En phase chantier	FAIBLE
	Nuisances diverses liées au fonctionnement de la ligne électrique (bruits, ondes électromagnétiques, etc.	En phase d'exploitation	NUL à FAIBLE
	Prise en compte des risques liés au fonctionnement de la ligne dans la conception du projet (départs de feu électrique, arcs électriques)	En phase d'exploitation	FAIBLE
Milieu naturel	Nuisances limitées durant le chantier sur une durée limitée	En phase chantier	FAIBLE

Thématique	Effet	Période d'application	Impact brut
Paysage et patrimoine	Des tranchées qui seront fermées après les travaux	En phase chantier et de projet	NUL

7. RNT - Solutions de substitution raisonnables et raison du choix

7.1. Choix du site

Un travail de recherche cartographique a tout d'abord été effectué par Enercoop Paca à l'échelle intercommunale, sur Provence Alpes Agglomération.

Pour ce faire, Enercoop Paca utilise un outil cartographique mis en place en 2021, sur la base du logiciel Qgis permettant de faciliter le repérage des terrains favorables pour des projets photovoltaïques au sol.

7.1.1. Méthodologie de classification de terrains

Les sites sont représentés sur le logiciel QGIS utilisé pour la prospection cartographique selon leur potentiel en surface équitable et leur statut de la manière suivante :

Statut\Potentiel	> 3 ha	1ha < X < 3 ha	< 1 ha	À qualifier
Retenu				
Écarté temporairement				
Écarté définitivement				
En attente				

7.1.2. Premières contraintes à évaluer :

Les critères pris en compte pour définir les terrains retenus :

- La surface
- Les masques proches
- La topographie
- L'urbanisme
- L'environnement
- Le paysage
- Le raccordement

- ### 7.1.3. Choix du site à l'échelle intercommunale (Provence-Alpes-Agglomération)

Potentiel de développement de parcs photovoltaïques au sol sur le territoire de Provence-Alpes-Agglomération

ÉNERGECOOP
L'énergie militante
Projet de loi n° 1043

HAUTES-ALPES

ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

ALPES-MARITIMES

VAR

CA Provence-Alpes-Agglomération

Legende

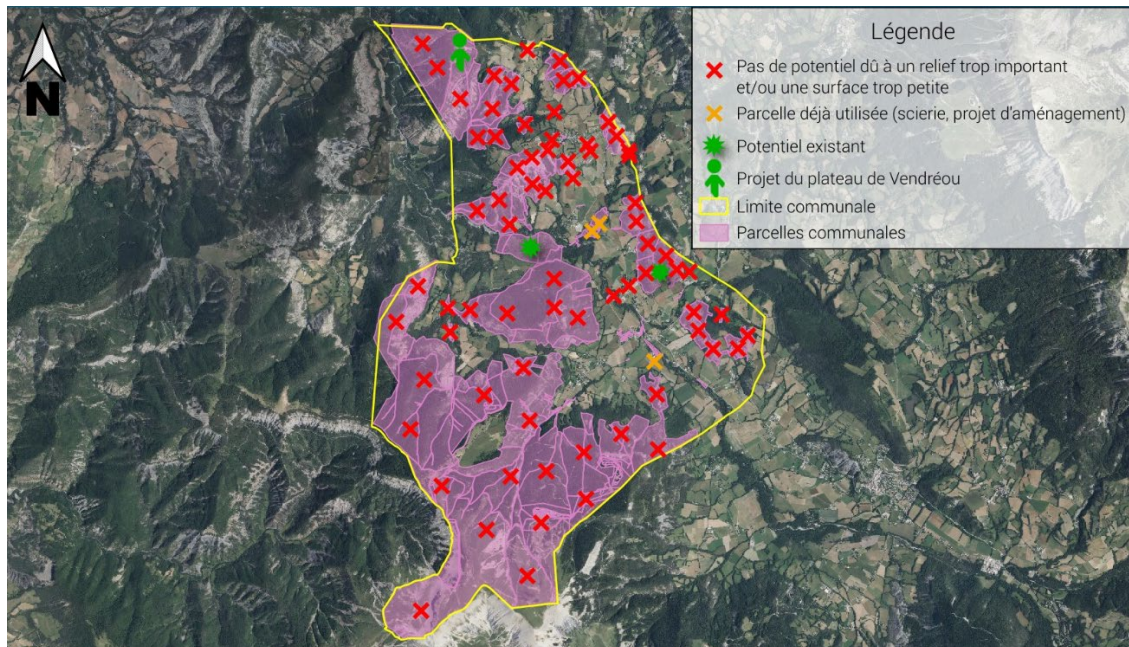
- Potentiel > 3 MWc
 - Retenu
 - Écarté définitivement
 - En attente
- 1 MWc < 3 MWc
 - Retenu
 - Écarté temporairement
 - Écarté définitivement
 - En attente
- Potentiel < 1 MWc
 - Retenu
 - Écarté définitivement
 - En attente

0 5 10 km

- Projet de Selonnet de 3,4 Mwc sur sol marneux ;
- Projet de Volonne de 2,8 Mwc sur friche naturelle ;
- Projet de Thoard de 300 kWc sur ancienne décharge ;
- Projet de Peyruis de 1 MWc sur bassin de rétention.

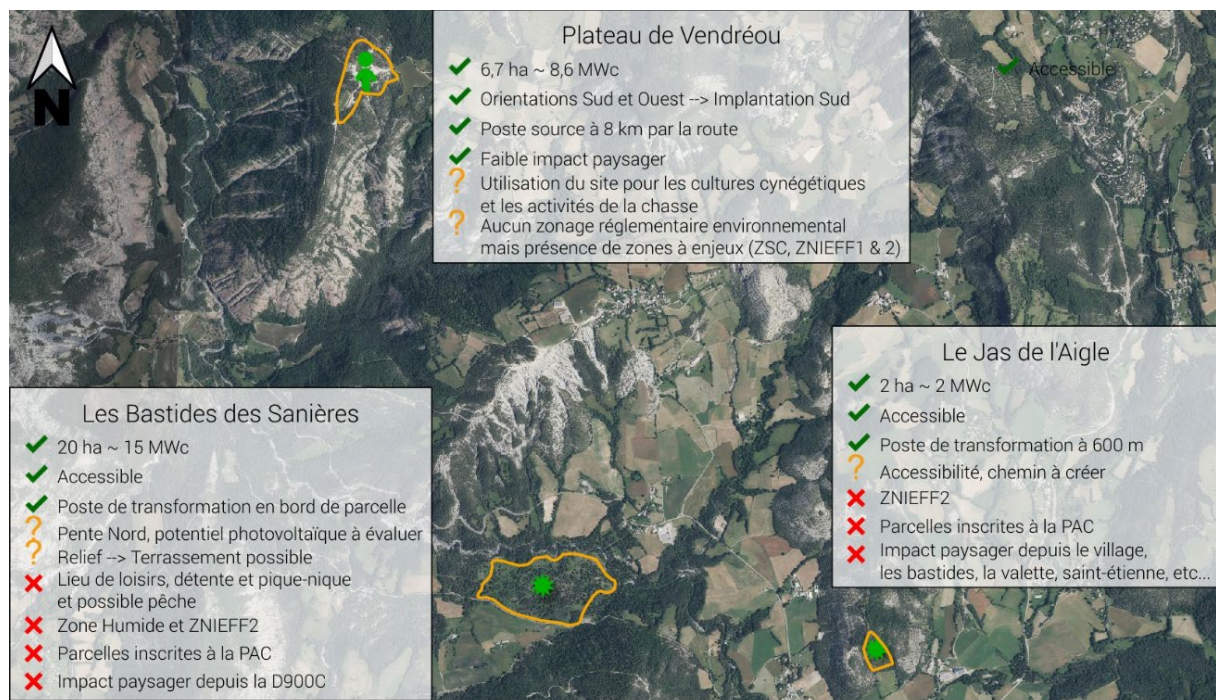
7.1.4. Choix du site à l'échelle de la commune de Selonnet

La Commune de Selonnet a fait l'objet d'une prospection plus poussée afin de vérifier la présence d'un autre site communal plus approprié pour accueillir une centrale au sol photovoltaïque.



Les parcelles communales sont majoritairement concernées par une topographie marquée. 2 terrains repérés sont déjà utilisés ou font l'objet de projet d'aménagement.

3 terrains semblent intéressants et ne présentent pas de contraintes rédhibitoires jusque-là.

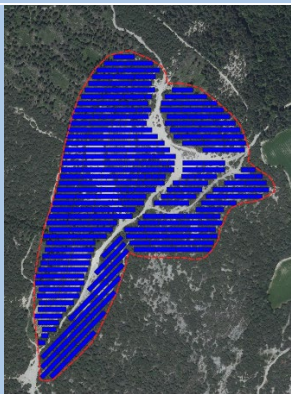
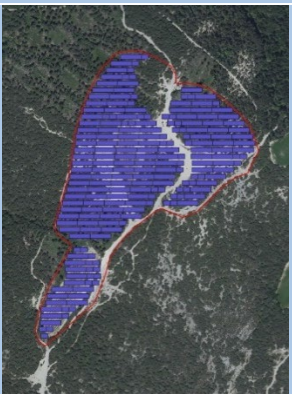
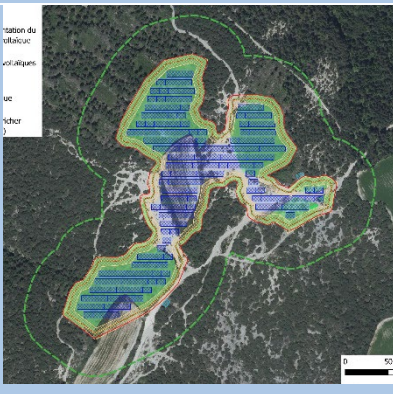


Les sites des Bastides des Sanières et du Jas de l'Aigle présentent des contraintes qui ne sont pas rédhibitoires, mais qui représentent des potentielles complexités pour le développement du projet.

Le site du Plateau de Vendréou est donc retenu. La seule contrainte majeure prévisible étant l'utilisation du site par les chasseurs et la présence de zones à enjeux à proximité du site.

7.2. Comparaison des variantes

3 variantes ont été envisagées pour le projet de Selonnet, de la plus impactante à la moins impactante. Elles sont présentées dans le tableau suivant :

	Variante 1	Variante 2	Variante 3
Puissance	11,4 MWc	7,8 MWc	3,4 MWc
Surface clôturée	8,5 hectares	6,2 hectares	3,2 hectares
Nombre de panneaux	19 251	13 095	5724
Surface de panneaux	4,8 hectares	3,2 hectares	1,4 hectares
Production n attendue	17,3 GWh/an	11,8 GWh/an	5,1 GWh/an
Illustration			

*Plan des différentes variantes envisagées
Source : Enercoop, Egrega*

La variante n°3 a été retenue, car c'est celle-ci qui présente le moins d'impacts sur l'environnement : elle intègre notamment les enjeux suivants :

- Les enjeux biodiversités, notamment ceux liés à l'Isabelle de France, aux chiroptères et aux espèces de flore protégée ;
- Les enjeux paysagers ;
- Les conflits d'usage liés aux parcelles cynégétiques.

8. RNT - Mesures d'évitement, de réduction, et d'accompagnement

	Mesures	Période	Coût estimatif
ME1	Évitement des stations d'Orchis de Spitzel	Toute la durée du projet	Pas de surcoût, adaptation du projet avant travaux
MR1	Évitement des zones de pinèdes sylvestres très favorables au papillon Isabelle de France et évitement maximal des pinèdes à enjeu fort pour les chiroptères : réduction et adaptation de l'emprise du parc PV	Phase projet (application en phase travaux et exploitation)	Pas de surcoût, adaptation du projet avant travaux
MR2	Gestion des obligations légales de débroussaillage adaptée en faveur de l'Isabelle de France et de la biodiversité en générale	Phase travaux et exploitation	Pas de surcoût
MR3	Protocole de défrichement en zone d'emprise parc PV et OLD adapté, notamment pour le retrait des Pins sylvestres (défavorabilisation en faveur de l'Isabelle de France)	Phase travaux et exploitation	Pas de surcoût
MR4	Prise en compte du calendrier des sensibilités écologiques pour le démarrage et la réalisation des travaux d'installation du parc PV.	Phase travaux	Pas de surcoût
MR5	Limitation maximale du travail du sol pour la réalisation du projet (terrassements)	Phase travaux	Pas de surcoût
MR6	Choix de panneaux photovoltaïques le plus adapté : réduction des	Phase projet (application en phase travaux et exploitation)	Entre 17 000 € et 20 000 €

	surfaces lisses, orientations, implantation, teintes		
MR7	Limitation des effets des clôtures sur la circulation des espèces et sur le paysage	Phase exploitation	Surcoût de 1 500 €
MR8	Retour à l'état naturel après démantèlement du parc photovoltaïque	En fin d'exploitation	Pas de surcoût
MR9	Réduction et adaptation de l'emprise du parc photovoltaïque	Phase de travaux	Pas de surcoût
MR10	Mesures d'intégration paysagère du projet	Phase de travaux	Pas de surcoût
MR11	Adapter la teinte et l'aspect des équipements annexes afin d'optimiser leur intégration paysagère	Phase de travaux	Pas de surcoût
MR12	Adapter le traitement des pistes	Phase de travaux	Pas de surcoût
MR13	Adapter le dessouchage et le broyage au niveau des surfaces défrichées pour l'implantation du parc photovoltaïque (hors zones OLD)	Phase de travaux	Pas de surcoût (transport généralement financé par l'exploitant du bois)
MA1	Accompagnement écologique en phases préparation des travaux, travaux et post-travaux, dont mise en défend et balisage	Avant, pendant, après travaux et phase exploitation	4 900€ pour 8 mois de travaux
MA2	Accompagnement et suivi écologique à la réalisation et à l'entretien des OLD	Avant, pendant, après travaux et phase exploitation	950€
MA3	Création d'une mare « temporaire » d'une superficie totale de 20 m ² sur un point bas du futur parc	Phase travaux et exploitation	900€
MA4	Création de cinq abris à reptiles	Phase travaux et exploitation	Pas de surcoût
MA5	Suivis scientifiques à moyen et à long terme	Phase exploitation	6 100€ par année de suivi
MA6	Préservation de parcelles forestières communales avec mise	Phases travaux et exploitation	Pas de surcoût

	en œuvre d'un contrat ORE		
MA7	Sensibilisation des acteurs du projet aux enjeux de biodiversité du site (élus et habitants en particulier)	Phases travaux et exploitation	900 €
MA8	Suivi de l'intégration paysagère du projet	Phase de travaux et phase d'exploitation	1000 €

9. RNT - Incidences résiduelles après mesures d'évitement, de réduction, et d'accompagnement

Les incidences sont évaluées en fonction des niveaux suivants :

POSITIF	NUL	FAIBLE	MODÉRÉ	FORT
---------	-----	--------	--------	------

Thématique	Effet	Période d'application	Impact brut	Évitement, réduction accompagnement	Impact résiduel
ENVIRONNEMENT PHYSIQUE					
Les sols	Tassements liés au passage des véhicules de chantier	En phase chantier et en phase d'exploitation	FAIBLE		FAIBLE
	Érosion du sol	Permanent	NUL		NUL
	Pistes d'accès et pistes DFCI	Permanent	FAIBLE		FAIBLE
L'eau	Pollutions accidentelles liées aux engins de chantier	En phase de travaux et de démantèlement	FAIBLE		FAIBLE
	Aucun impact sur l'écoulement des eaux pluviales	Permanent	NUL		NUL
Les espaces forestiers	Défrichement de 5.8 ha de forêts	En phase chantier et en phase d'exploitation	MODÉRÉ	MR9 - réduction et adaptation de l'emprise du parc photovoltaïque	MODÉRÉ
	Débroussaillage de 6.5 ha	En phase chantier et en phase d'exploitation	MODÉRÉ	MR9 - réduction et adaptation de l'emprise du parc photovoltaïque	MODÉRÉ

Thématique	Effet	Période d'application	Impact brut	Évitement, réduction accompagnement	Impact résiduel
	Remise en état des forêts	En phase de démantèlement	FAIBLE		FAIBLE
Agriculture	Aucun impact	Permanent	NUL		NUL
Vulnérabilité du projet à des risques d'accidents ou de catastrophes majeures	Aléa de ruissellement de versant	En phase chantier et en phase d'exploitation	FAIBLE	MR7 – Limitation des effets des clôtures sur la circulation des espèces et sur le paysage MR13 – Adapter le dessouchage et le broyage au niveau des surfaces défrichées pour l'implantation du parc photovoltaïque (hors zones OLD) ;	FAIBLE
	Aléa de glissement de terrain	En phase chantier et en phase d'exploitation	FAIBLE		FAIBLE
	Aléa feu de forêt	En phase chantier et en phase d'exploitation	FAIBLE	MR2 – gestion des obligations légales de débroussaillage	FAIBLE
	Aléa sismique	En phase chantier et en phase d'exploitation	FAIBLE		FAIBLE
Le climat	Fabrication des matériaux utilisés, Acheminement du matériel (transport), Pose des panneaux sur le terrain ; démantèlement, défrichage	En phase de travaux et de démantèlement	FAIBLE		FAIBLE
	Des émissions de gaz à effet de serre évitées en phase d'exploitation (énergie renouvelable)	En phase d'exploitation	POSITIF		POSITIF

Thématique	Effet	Période d'application	Impact brut	Évitement, réduction accompagnement	Impact résiduel
	Vulnérabilité du projet au changement climatique	Permanent	FAIBLE		FAIBLE
ENVIRONNEMENT HUMAIN					
La démographie	Nuisance pour les populations environnantes	En phase de travaux, d'exploitation et démantèlement	NUL		NUL
L'économie	Perte de valeur sylvicole	En phase de travaux et d'exploitation	MODÉRÉ	MR9 - réduction et adaptation de l'emprise du parc photovoltaïque MR13 – Adapter le dessouchage et broyage au niveau des surfaces défrichées	MODÉRÉ
	Impacts sur l'activité de chasse	En phase de travaux et d'exploitation	FORT	MR7 - limitation des effets des clôtures sur la circulation des espèces MR9 - réduction et adaptation de l'emprise du parc photovoltaïque	MODÉRÉ
	Impacts sur le tourisme	En phase de travaux et d'exploitation	FAIBLE		FAIBLE
	Création temporaire d'emplois durant les chantiers	En phase de travaux et démantèlement	POSITIF		POSITIF
	Remise en état des forêts après exploitation	En phase de démantèlement	NUL		NUL
La qualité de vie et la santé	Ondes électromagnétiques produites par les modules solaires, câbles de connexion, onduleurs, transformateurs	En phase d'exploitation	NUL		NUL

Thématique	Effet	Période d'application	Impact brut	Évitement, réduction accompagnement	Impact résiduel
	Augmentation des trafics routiers provoquant des nuisances sonores	En phase de travaux et de démantèlement	FAIBLE		FAIBLE
	Nuisances sonores dans la zone de projet	En phase de travaux et de démantèlement	FAIBLE		FAIBLE
	Pollutions atmosphériques dues au transport des panneaux	En phase de travaux et de démantèlement	FAIBLE		FAIBLE
	Évitement des émissions de polluants liées à la production d'électricité par d'autres dispositifs	En phase d'exploitation	POSITIF		POSITIF
	Déchets stockés et évacués pendant la phase de travaux	En phase de travaux	FAIBLE		FAIBLE
	Recyclage des déchets issus du démantèlement ou du remplacement des pièces	En phase d'exploitation et de démantèlement	FAIBLE		FAIBLE
Incidences sur les risques technologiques	Départ de feu électrique	En phase d'exploitation	FAIBLE		FAIBLE
Incidences sur les infrastructures de transports	Aucun réseau humide impacté	Permanent	NUL		NUL
	Production d'énergie renouvelable	En phase d'exploitation	POSITIF		POSITIF
	Augmentation des trafics routiers	En phase de travaux et de démantèlement	FAIBLE		FAIBLE
MILIEU NATUREL					
Habitats naturels : Pinèdes mésophiles favorables à une diversité d'orchidées importante Flore	Destruction de 57 420 m ²	En phase de travaux et d'exploitation	MODÉRÉ	ME1, MR1, MR2, MR4, MA1, MA2, MA5, MA6	FAIBLE
Flore : Orchis de Spitzel	Destruction de 2 stations, soit par le projet (emprise directe), soit lors de la mise en œuvre des OLD	En phase de travaux et d'exploitation	FORT	ME1	NUL

Thématique	Effet	Période d'application	Impact brut	Évitement, réduction accompagnement	Impact résiduel
Entomofaune : Isabelle de France (habitats et individus)	Destruction d'individus et destruction de 30 434 m ² d'habitats très favorables, 6 523 m ² d'habitats modérément favorables et 20 428 m ² d'habitats faiblement favorables, soit par la réalisation directe du projet (emprise du parc photovoltaïque et de ses OLD avec coupe à blanc).	En phase de travaux et d'exploitation	FORT	MR1, MR2, MR3, MR4, MR8, MA1, MA2, MA5, MA6, MA7	FAIBLE
Oiseaux : Milieux boisés : Mésange boréale et Tourterelle des bois.	Les effets bruts du projet sont évalués comme modérés à forts pour l'avifaune par rapport aux risques vis-à-vis d'espèces de milieux boisés (Mésange boréale et Tourterelle des bois). Destruction d'habitats de reproduction et d'alimentation en phases travaux et d'exploitation, et destruction d'individus en nidification en phase travaux.	En phase de travaux et d'exploitation	MODÉRÉ	MR1, MR2, MR4, MR7, MR8, MA1, MA2, MA3, MA6	FAIBLE
Oiseaux : Milieux ouverts et semi-ouverts : Bruant jaune	Destruction d'habitats de reproduction et d'alimentation en phases travaux et d'exploitation, et destruction d'individus en nidification en phase travaux.	En phase de travaux et d'exploitation	MODÉRÉ	MR1, MR2, MR4, MR7, MR8, MA1, MA2, MA3, MA6	FAIBLE
Chiroptères : Boisements de Pins sylvestres les plus matures et leurs lisières : Barbastelle d'Europe, Petit et le Grand Rhinolophes	Destruction de potentialité en gîte, destruction d'habitats de chasse et de transit (32 596 m ² de milieux forestiers à enjeu fort)	En phase de travaux et d'exploitation	FORT	MR1, MR2, MR3, MR4, MR6, MR7, MR8, MA1, MA2, MA3, MA5, MA6	FAIBLE
Chiroptères : Milieux ouverts : zone de chasse	Destruction d'habitats de chasse (57 209 m ²) et dégradation des fonctionnalités écologiques.	En phase de travaux et d'exploitation	MODÉRÉ	MR1, MR5, MR6, MR8, MA3, MA5	FAIBLE

Thématique	Effet	Période d'application	Impact brut	Évitement, réduction accompagnement	Impact résiduel
Enjeux de fonctionnalité écologique	Les effets bruts du projet sont évalués comme modérés par rapport aux fonctionnalités écologiques.	En phase de travaux et d'exploitation	MODÉRÉ	MR1, MR2, MR5, MR6, MR7, MR8, MA2, MA6	FAIBLE
PAYSAGE ET PATRIMOINE					
Vues sensibles et covisibilités au sein de l'aire d'étude éloignée	<u>Impacts bruts théoriques</u> : Le projet pourrait être perçu de manière significative depuis les paysages éloignés et notamment depuis les points hauts le pays de Seyne : Tête de Charbonnier, Crête des Mélèzes, Station de ski de Chabanon, sommet de Chabanon le Bressa. <u>Justification</u> :	Phase d'exploitation	Nul à faible (localement)	MR10 : Intégration paysagère du projet MR6: Choix de panneaux photovoltaïques le plus adapté	Négligeable à faible
Vues sensibles et covisibilités au sein de l'aire d'étude rapprochée	<u>Impacts bruts théoriques</u> : En raison du relief, le projet pourrait être partiellement perçu depuis les paysages proches au niveau des sommets, des lignes de crête et des lieux de vie installés à flanc de montagne (vues dominantes). Par ailleurs, le projet n'est pas visible depuis les Gorges de la Blanche, le col des Fillys ou le pays de Selonnet. <u>Justification</u> :	Phase d'exploitation	Négligeable à faible	MR10 : Intégration paysagère du projet MR6: Choix de panneaux photovoltaïques le plus adapté	Nul à négligeable
Sensibilités paysagères à l'échelle parcellaire	<u>Impacts bruts théoriques</u> : Le projet pourrait être perçu de manière significative depuis ses abords immédiats, et plus particulièrement au niveau de l'espace agricole qui génère de l'ouverture visuelle à l'est de la ZIP. Les abords du secteur d'étude sont	Phase d'exploitation	Nul à modéré	MR10 : Intégration paysagère du projet MR6: Choix de panneaux	Faible

Thématique	Effet	Période d'application	Impact brut	Évitement, réduction accompagnement	Impact résiduel
	très peu fréquentés, à l'exception du sentier de PR qui longe le secteur d'étude par le nord-est au niveau de l'espace agricole. Ailleurs, la présence de boisement autour de la ZIP permet de limiter la visibilité du projet au niveau de son territoire immédiat. Au sein du secteur d'étude lui-même, le projet s'implante sur les parties sommitales du site où des liens visuels forts s'établissent avec les massifs environnants. <u>Justification</u> : L'adaptation de l'emprise de projet et la préservation des contours boisés minimisent l'incidence du projet depuis ses abords immédiats. Au niveau de l'espace agricole à l'est de la ZIP (et par extension depuis le sentier de PR), la végétation jouera un rôle de masque visuel, mais sera néanmoins éclaircie par application des OLD (moins efficace). Par ailleurs, l'adaptation de l'emprise du projet préserve le point culminant de la crête de Vendréou.			photovoltaïques le plus adapté MR7 : Limitation des effets des clôtures sur la circulation des espèces et sur le paysage MR11 : Adapter la teinte et l'aspect des équipements annexes afin d'optimiser leur intégration paysagère MR12 - Adapter le traitement des pistes MR13 - Adapter le dessouchage et le broyage au niveau des surfaces défrichées pour l'implantation du parc photovoltaïque (hors zones OLD)	
Espaces de vie : villages et hameaux	<u>Impacts bruts théoriques</u> : Le projet pourrait être perçu de manière partielle (modérée) depuis les espaces de vie alentours : Villaudemard, Charamel, les Rougiers. Sans la présence du boisement autour de la ZIP, la visibilité du projet s'étendrait significativement à ces espaces de vie. Le projet pourrait installer un motif photovoltaïque sur une	Phase d'exploitation	Négligeable à faible	MR10 : Intégration paysagère du projet MR6: Choix de panneaux photovoltaïques le plus adapté	Nul à négligeable

Thématique	Effet	Période d'application	Impact brut	Évitement, réduction accompagnement	Impact résiduel
	ligne de force du relief, composante majeure du paysage à l'échelle locale. À une échelle plus éloignée, le projet pourrait être perçu depuis les domaines skiables de Chabanon et de Montclar (vues en position dominante et fréquentation). <u>Justification</u> : Les mesures d'insertion paysagère réduisent significativement la perceptibilité du projet depuis les espaces de vie alentour. Adaptation de l'emprise du projet, préservation des contours boisés et cohérence avec le modelé de terrain minimisent voire suppriment l'incidence du projet.				
Vues sensibles et covisibilités au sein de l'aire d'étude éloignée	<u>Impacts bruts théoriques</u> : Le projet pourrait être perçu de manière significative depuis les paysages éloignés et notamment depuis les points hauts le pays de Seyne : Tête de Charbonnier, Crête des Mélèzes, Station de ski de Chabanon, sommet de Chabanon le Bressa. <u>Justification</u> :	Phase d'exploitation	Nul à faible (localement)	MR10 : Intégration paysagère du projet MR6: Choix de panneaux photovoltaïques le plus adapté	Négligeable à faible
Vues sensibles et covisibilités au sein de l'aire d'étude rapprochée	<u>Impacts bruts théoriques</u> : En raison du relief, le projet pourrait être partiellement perçu depuis les paysages proches au niveau des sommets, des lignes de crête et des lieux de vie installés à flanc de montagne (vues dominantes).	Phase d'exploitation	Négligeable à faible	MR10 : Intégration paysagère du projet MR6: Choix de panneaux photovoltaïques le plus adapté	Nul à négligeable

Thématique	Effet	Période d'application	Impact brut	Évitement, réduction accompagnement	Impact résiduel
	Par ailleurs, le projet n'est pas visible depuis les Gorges de la Blanche, le col des Fillys ou le pays de Selonnet. <u>Justification</u> :				
Sensibilités paysagères à l'échelle parcellaire	<u>Impacts bruts théoriques</u> : Le projet pourrait être perçu de manière significative depuis ses abords immédiats, et plus particulièrement au niveau de l'espace agricole qui génère de l'ouverture visuelle à l'est de la ZIP. Les abords du secteur d'étude sont très peu fréquentés, à l'exception du sentier de PR qui longe le secteur d'étude par le nord-est au niveau de l'espace agricole. Ailleurs, la présence de boisement autour de la ZIP permet de limiter la visibilité du projet au niveau de son territoire immédiat. Au sein du secteur d'étude lui-même, le projet s'implante sur les parties sommitales du site où des liens visuels forts s'établissent avec les massifs environnants. <u>Justification</u> : L'adaptation de l'emprise de projet et la préservation des contours boisés minimisent l'incidence du projet depuis ses abords immédiats. Au niveau de l'espace agricole à l'est de la ZIP (et par extension depuis le sentier de PR), la végétation jouera un rôle de masque visuel, mais sera néanmoins éclaircie par application des OLD (moins efficace).	Phase d'exploitation	Nul à modéré	MR10 : Intégration paysagère du projet MR6: Choix de panneaux photovoltaïques le plus adapté MR7 – Limitation des effets des clôtures sur la circulation des espèces et sur le paysage MR11 : Adapter la teinte et l'aspect des équipements annexes afin d'optimiser leur intégration paysagère MR12 - Adapter le traitement des pistes MR13 - Adapter le dessouchage et le broyage au niveau des surfaces défrichées pour l'implantation du	Faible

Thématique	Effet	Période d'application	Impact brut	Évitement, réduction accompagnement	Impact résiduel
	Par ailleurs, l'adaptation de l'emprise du projet préserve le point culminant de la crête de Vendréou.			parc photovoltaïque (hors zones OLD)	
Espaces de vie : villages et hameaux	<u>Impacts bruts théoriques</u> : Le projet pourrait être perçu de manière partielle (modérée) depuis les espaces de vie alentour : Villaudemard, Charamel, les Rougiers. Sans la présence du boisement autour de la ZIP, la visibilité du projet s'étendrait significativement à ces espaces de vie. Le projet pourrait installer un motif photovoltaïque sur une ligne de force du relief, composante majeure du paysage à l'échelle locale. À une échelle plus éloignée, le projet pourrait être perçu depuis les domaines skiables de Chabanon et de Montclar (vues en position dominante et fréquentation). <u>Justification</u> : Les mesures d'insertion paysagère réduisent significativement la perceptibilité du projet depuis les espaces de vie alentour. Adaptation de l'emprise du projet, préservation des contours boisés et cohérence avec le modelé de terrain minimisent voire suppriment l'incidence du projet.	Phase d'exploitation	Négligeable à faible	MR10 : Intégration paysagère du projet MR6: Choix de panneaux photovoltaïques le plus adapté	Nul à négligeable
Vues sensibles et covisibilités au sein de l'aire d'étude éloignée	<u>Impacts bruts théoriques</u> : Le projet pourrait être perçu de manière significative depuis les paysages éloignés et notamment depuis les points hauts le pays de Seyne : Tête de Charbonnier, Crête des Mélèzes, Station de ski de Chabanon, sommet de Chabanon le Bressa.	Phase d'exploitation	Nul à faible (localement)	MR10 : Intégration paysagère du projet MR6: Choix de panneaux photovoltaïques le plus adapté	Négligeable à faible

Thématique	Effet	Période d'application	Impact brut	Évitement, réduction accompagnement	Impact résiduel
	<u>Justification</u> :				
RACCORDEMENT AU RÉSEAU ÉLECTRIQUE					
Milieu physique	Tranchées sur les chemins existants	En phase chantier	FAIBLE		FAIBLE
Milieu humain	Nuisances limitées durant le chantier sur une durée limitée	En phase chantier	FAIBLE		FAIBLE
	Nuisances diverses liées au fonctionnement de la ligne électrique (bruits, ondes électromagnétiques, etc.	En phase d'exploitation	NUL à FAIBLE		NUL à FAIBLE
	Prise en compte des risques liés au fonctionnement de la ligne dans la conception du projet (départs de feu électrique, arcs électriques)	En phase d'exploitation	FAIBLE		FAIBLE
Milieu naturel	Tranchées sur les chemins existants	En phase chantier	NUL à FAIBLE		NUL à FAIBLE
Paysage et patrimoine	Des tranchées qui seront fermées après les travaux	En phase chantier et de projet	NUL		NUL

10. RNT - Incidences Natura 2000

Le site Natura 2000 « Montagne de Seymuit - Crête de la Scie » est situé à environ 1.2 Km à l'ouest du projet de parc photovoltaïque. Il s'agit d'une Zone Spéciale de Conservation à dominante forestière.

Le tableau suivant récapitule les habitats et espèces d'intérêt communautaire identifiés au sein de ce site Natura 2000 :

Intérêt communautaire		
Habitats naturels (* habitat prioritaire)	3240 - Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Salix elaeagnos</i> (0,73 ha)	
	6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables) (30 ha)	
	6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>) (0,07 ha)	
	8130 - Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles (176 ha)	
	8210 - Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique (1,7 ha)	
	91E0 - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>) * (2,19 ha)	
Flore	6269 - Astragale queue-de-renard 1902 – Sabot de Vénus	
Faune	1303 – Petit Rhinolophe	1065 – Damier de la Succise
	1304 – Grand Rhinolophe	1075 – Isabelle de France
	1308 – Barbastelle d'Europe	1083 – Lucane cerf-volant
	1321 – Murin à oreilles échancrées	1087 – Rosalie des Alpes
	1323 – Murin de Bechstein	1088 – Grand Capricorne
	1324 – Grand Murin	6199 – Écaille chinée
	1352 – Loup gris	

Pour rappel, les objectifs de conservation du site Natura 2000 « Montagne de Seymuit - Crête de la Scie » sont :

- Objectif 1 : Conserver les stations d'Astragale queue de renard existantes sur le site,
- Objectif 2 : Améliorer l'état de conservation des milieux ouverts du site,

- Objectif 3 : Conserver un linéaire de haies et de ripisylve assurant la fonction de corridor écologique au sein du Vallon des Garcinets,
- Objectif 4 : Assurer la présence d'une structure forestière permettant l'accueil des espèces forestières d'intérêt communautaire du site (chiroptères, coléoptères, lépidoptères...).

Le site d'étude se situe sur un autre massif que le site Natura 2000, face à celui-ci, à 1,2 km à vol d'oiseaux. Les liens écologiques entre le site d'étude et le site Natura 2000 se caractérisent par une possible similitude d'habitats naturels et d'espèces, et des déplacements d'espèces (notamment pour l'avifaune et les chiroptères).

Lors des prospections de terrain, aucun habitat naturel d'intérêt communautaire recensé sur le site « Montagne de Seymuit - Crête de la Scie » n'a été identifié au sein de la zone d'étude. Par ailleurs, aucun habitat réellement caractéristique de ceux relevant de la Directive Habitat – Faune – Flore n'a été identifié sur la zone d'étude.

Aucune espèce floristique d'intérêt communautaire n'est par ailleurs présente sur la zone d'étude, ni ne semble potentielle (au regard des caractéristiques des habitats naturels).

En revanche sept espèces faunistiques d'intérêt communautaire présentes sur le site « Montagne de Seymuit - Crête de la Scie » ont été identifiées au sein de la zone d'étude et des effets parfois forts du projet de parc sur ces espèces sont pressentis.

Habitats ou espèces d'intérêt communautaire visés par le site	Effets pressentis	Mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement mise en place	Effets résiduels
Isabelle de France	FORT	MR1, MR2, MR3, MR4, MR8, MA1, MA2, MA5, MA6, MA7	Faible
Barbastelle d'Europe	FORT	MR1, MR2, MR3, MR4, MR6, MR7, MR8, MA1, MA2, MA3, MA5, MA6	Faible
Grand Rhinolophe	FORT		Faible
Petit Rhinolophe	FORT		Faible
Grand Murin	MODÉRÉ		Faible
Murin à oreilles échancrées	MODÉRÉ		Faible
Loup gris	MODÉRÉ	MR1, MR7, MR8	Faible

Effets du projet sur les espèces d'intérêt communautaire présents sur la zone d'étude et effets résiduels après mise en place des mesures

Des mesures d'évitement, de réductions et d'accompagnement sont mises en place afin de diminuer les effets du projet sur ces espèces, dont notamment :

- MR1 : Evitement des zones de pinèdes sylvestres très favorables au papillon Isabelle de France et évitement maximal des pinèdes à enjeu fort pour les chiroptères : réduction et adaptation de l'emprise du parc PV,

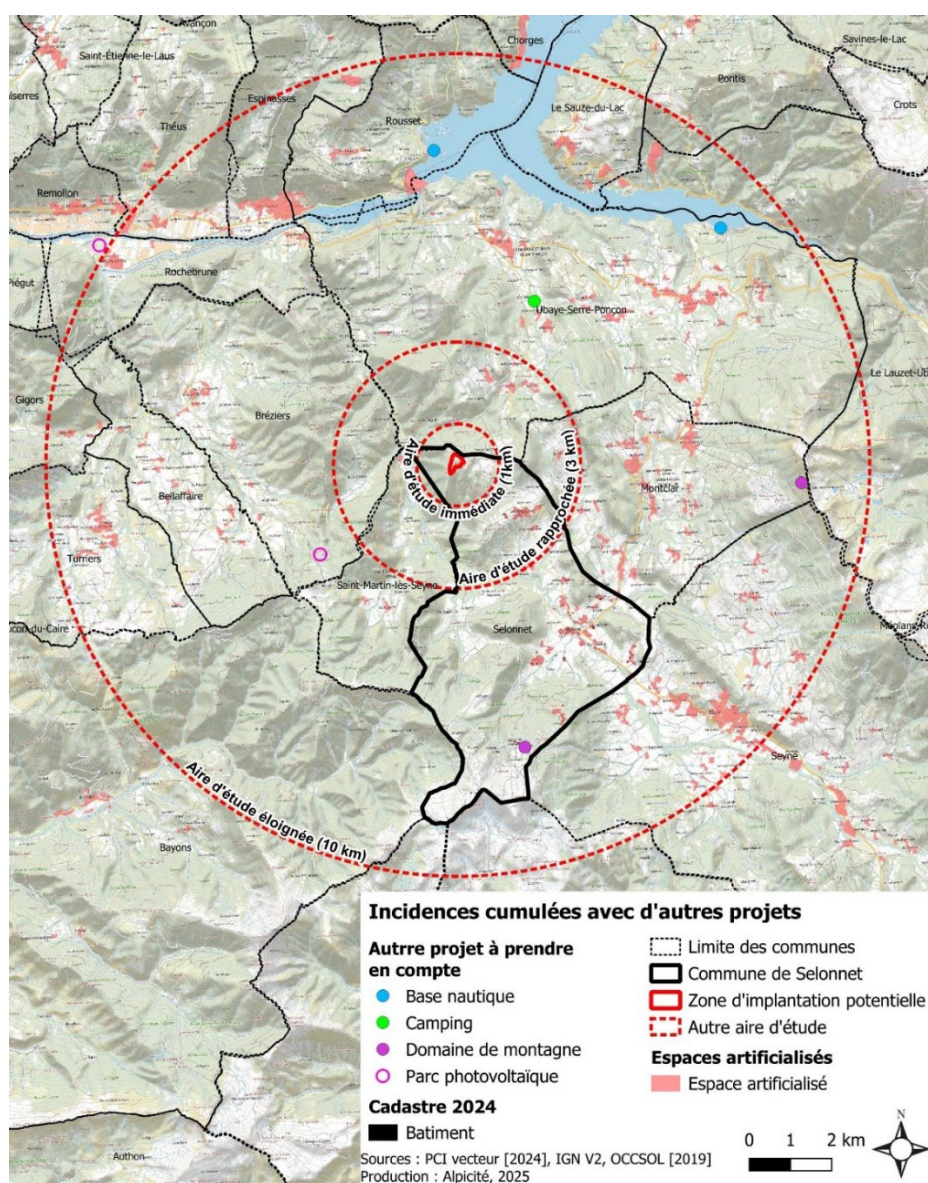
- MR2 : Gestion des obligations légales de débroussaillage adaptée en faveur de l'Isabelle de France et de la biodiversité en générale,
- MR3 : Protocole de défrichement en zone d'emprise parc PV et OLD adapté, notamment pour le retrait des Pins sylvestres (défavorabilisation en faveur de l'Isabelle de France),
- MR4 : Prise en compte du calendrier des sensibilités écologiques pour le démarrage et la réalisation des travaux d'installation du parc PV.
- MR6 : Choix de panneaux photovoltaïques le plus adapté : réduction des surfaces lisses, orientations, implantation,
- MR7 : Limitation des effets des clôtures sur la circulation des espèces,
- MR8 : Retour à l'état naturel après démantèlement du parc photovoltaïque.

Ainsi avec la mise en œuvre de ces mesures, les effets pressentis sur les différents habitats et espèces d'intérêt communautaire sont évalués comme faibles et non significatifs. Le projet ne remet par ailleurs pas en cause la réalisation des objectifs de gestion et de conservation du site Natura 2000 « Montagne de Seymuit - Crête de la Scie ». **Les incidences Natura 2000 du projet sont donc évaluées, avec mises en œuvre des mesures prévues, comme non significatives.**

11. RNT - Incidences cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés

11.1. Identification des projets susceptibles de présenter des incidences cumulées avec le projet

Les projets concernés sont présentés dans la carte ci-dessous :



Source : MRAe, DREAL

Type d'étude	Nom du projet	Type	Commune	Surface (ha)	Date de l'avis de la MRAE	Décision de la DREAL	Puissance (MWc)	Production annuelle (GWh/an)	Distance avec la ZIP (km)	Enjeux identifiés
Etudes d'impacts	Parc photovoltaïque aux lieux-dits Bois du Cerisier, les Planes, Reteyre etc.	Parc photovoltaïque	Bréziers	12.4	06/07/2024		10	15120	4	• Paysage ; • Forêt ; • Risque d'incendie et érosion ; • Biodiversité ; • Climat.
	Centrale photovoltaïque	Parc photovoltaïque	Rochebrune	5.74	09/11/2020		5		10	• Paysage ; • Forêt ; • Ressource en eau ; • Risque de crue et incendie de forêt ; • Biodiversité.
Cas par cas	Extension du camping de la Pierre de l'aigle	Camping	Ubaye-Serre-Ponçon	0.3	05/07/2024	Pas d'étude d'impact			4	• Voisinage ; • Nuisances ; • Consommation d'espaces.
	Télési retour	Domaine de montagne	Selonnet		16/10/2020	Pas d'étude d'impact			7	• Paysage • Ressource en eau ; • Aléa glissement de terrain ; • Tourisme.

	Piste de ski	Domaine de montagne	Montclar	0.03	31/10/2020	Étude d'impact			8	• Ressource en eau ; • Biodiversité ; • Patrimoine géologique ; • Risques naturels ; • Forêt ; • Tourisme.
	Cale de Mise à l'eau Bois-Vieux	Base nautique	Rousset	0.11	10/05/2022	Pas d'étude d'impact			8	• Paysage ; • Biodiversité ; • Tourisme.
	Cale de mise à l'eau	Base nautique	Ubaye-Serre-Ponçon	0.17	10/05/2022	Pas d'étude d'impact			9	• Paysage ; • Biodiversité ; • Tourisme.

Tableau des différents projets soumis à étude d'impact dans un rayon de 10 km.

11.2. Les incidences cumulées prévisibles des projets identifiés

11.2.1. Incidences cumulées sur l'environnement physique

	Parc PV, BREZIER	Parc PV, ROCHEBRUNE	Extension de camping, UBAYE-SERRE-PONCON	Télési, SELONNET	Piste de ski, MONTCLAR	Cale de mise à l'eau, ROUSSET	Cale de mise à l'eau UBAY-SERRE-PONCON
Les sols	Non cumulés, car éloignés						
L'eau							
Les espaces forestiers	• 14.8 ha défrichés ;	• 8.73 ha défrichés ;	Aucun impact	Aucun impact	• 295 m ² défrichés	Aucun impact	Aucun impact

	• 14.85 ha débroussaillés.	• 8.73 ha débroussaillés.					
Les espaces agricoles	Aucun impact						
Les risques naturels	Risque faible d'incendies de forêt simultanés et prise en compte des OLD		Pas d'impacts cumulés avec le parc photovoltaïque de Selonnet.				

11.2.2. Incidences cumulées sur l'environnement humain

	Parc PV, BREZIER	Parc PV, ROCHEBRUNE	Extension de camping, UBAYE-SERRE- PONCON	Télési, SELONNET	Piste de ski, MONTCLAR	Cale de mise à l'eau, ROUSSET	Cale de mise à l'eau UBAY-SERRE- PONCON
La qualité de vie et la santé	Pas d'impacts cumulés puisque les populations concernées ne sont pas les mêmes						
L'économie	Potentiellement un impact négatif sur le tourisme de dégradation du paysage (cf. paysage)		Impacts positifs sur l'attractivité touristique				

11.2.3. Incidences cumulées sur les milieux naturels

	Parc PV, BREZIER	Parc PV, ROCHEBRUNE	Extension de camping, UBAYE-SERRE- PONCON	Télési, SELONNET	Piste de ski, MONTCLAR	Cale de mise à l'eau, ROUSSET	Cale de mise à l'eau UBAY-SERRE- PONCON
Effets bruts cumulés sur les habitats naturels	Pas d'impact cumulé avec des habitats naturels en commun	Impacts modérés sur la Pinède sylvestre	Pas d'impact cumulé avec des habitats naturels en commun	Manque d'information pour évaluer les effets cumulés	Manque d'information pour évaluer les effets cumulés	Manque d'information pour évaluer les effets cumulés mais a priori pas d'impact cumulé avec des habitats naturels en commun	Manque d'information pour évaluer les effets cumulés mais a priori pas d'impact cumulé avec des habitats naturels en commun
Effets bruts cumulés sur la flore	Présence de l'Orchis de Spitzel mais manque d'information sur les effets bruts du projet sur l'espèce	Pas d'impact cumulé avec la flore	Pas d'impact cumulé avec la flore	Manque d'information pour évaluer les effets cumulés	Manque d'information pour évaluer les effets cumulés	Manque d'information pour évaluer les effets cumulés mais a priori pas d'impact cumulé avec la flore	Manque d'information pour évaluer les effets cumulés mais a priori pas d'impact cumulé avec la flore
Effets bruts cumulés sur l'entomofaune	Impacts résiduels significatifs sur l'Isabelle de France	Pas d'impact cumulé avec l'entomofaune	Pas d'impact cumulé avec l'entomofaune	Manque d'information pour évaluer les effets cumulés	Manque d'information pour évaluer les effets cumulés	Manque d'information pour évaluer les effets cumulés mais a priori	Manque d'information pour évaluer les effets cumulés mais a priori pas d'impact

						pas d'impact cumulé avec l'entomofaune	cumulé avec l'entomofaune
Effets bruts cumulés sur l'avifaune	Pas d'impact cumulé avec l'avifaune	Pas d'impact cumulé avec l'avifaune	Pas d'impact cumulé avec l'avifaune	Manque d'information pour évaluer les effets cumulés	Manque d'information pour évaluer les effets cumulés	Manque d'information pour évaluer les effets cumulés mais a priori pas d'impact cumulé avec l'avifaune	Manque d'information pour évaluer les effets cumulés mais a priori pas d'impact cumulé avec l'avifaune
Effets bruts cumulés sur l'herpétofaune	Pas d'impact cumulé avec l'herpétofaune	Pas d'impact cumulé avec l'herpétofaune	Pas d'impact cumulé avec l'herpétofaune	Manque d'information pour évaluer les effets cumulés	Manque d'information pour évaluer les effets cumulés	Manque d'information pour évaluer les effets cumulés mais a priori pas d'impact cumulé avec l'herpétofaune	Manque d'information pour évaluer les effets cumulés mais a priori pas d'impact cumulé avec l'herpétofaune
Effets bruts cumulés sur les mammifères (dont chiroptères)	Impacts résiduels significatifs sur le Murin à oreilles échancrées, le Murin de Bechstein et la	Impacts résiduels faibles sur le Petit et le Grand Rhinolophe et la Barbastelle d'Europe	Manque d'information pour évaluer les effets cumulés	Manque d'information pour évaluer les effets cumulés	Manque d'information pour évaluer les effets cumulés	Manque d'information pour évaluer les effets cumulés	Manque d'information pour évaluer les effets cumulés

	Barbastelle d'Europe						
Effets bruts cumulés concernant les fonctionnalités écologiques	Manque d'information pour évaluer les effets cumulés	Pas d'impact cumulé avec les fonctionnalités écologiques	Pas d'impact cumulé avec les fonctionnalités écologiques	Manque d'information pour évaluer les effets cumulés	Manque d'information pour évaluer les effets cumulés	Manque d'information pour évaluer les effets cumulés	Manque d'information pour évaluer les effets cumulés

11.2.4. Incidences cumulées sur le paysage et le patrimoine

Parc PV, BREZIERS	Parc PV, ROCHEBRUNE	Extension de camping, UBAYE-SERRE-PONCON	Téléski, SELONNET	Piste de ski, MONTCLAR	Cale de mise à l'eau, ROUSSET	Cale de mise à l'eau UBAYE-SERRE-PONCON
Absence de covisibilité en vue directe entre les projets.	Absence de covisibilité en vue directe entre les projets.	Absence de covisibilité en vue directe entre les projets.	Covisibilité en vue directe entre les projets.	Covisibilité en vue directe entre les projets.	Absence de covisibilité en vue directe entre les projets.	Absence de covisibilité en vue directe entre les projets.
=	=	=			=	=

12. RNT - Mesures de compensation

	Mesures	Période	Coût estimatif
MC1	Compensation financière du défrichement	Avant la phase de travaux	Entre 12 648 € et 25 296 €
MC2	Compensation financière pour l'activité de chasse	Phase d'exploitation	60 000 € au total
MC3	Création d'une mare cynégétique	Phase de travaux et d'exploitation	900 €

Projet de centrale photovoltaïque au sol à Selonnet



Présentation comité de projet - 21/07/2025

Émargement

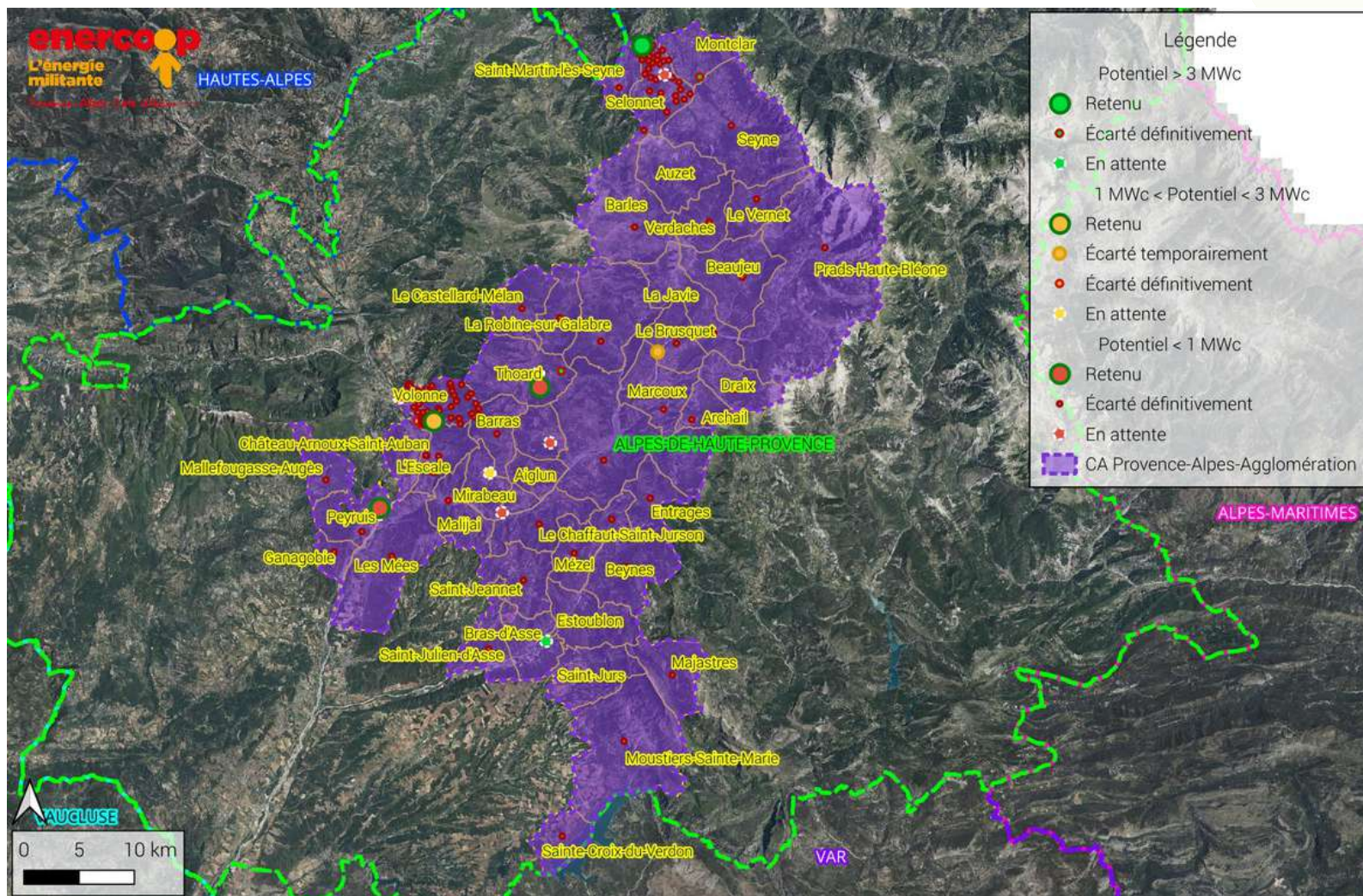
Collectivité invitée par courrier recommandé le 27/06/25	Présente le 21/07/25 ?	Représentée par
Commune de Bayons	non	
Commune de Bréziers	oui	Dominique Baron, 2nd adjoint au maire
Commune de Ubaye Serre-Ponçon	non	
Commune de St-Martin-Lès-Seynes	non	
Commune de Auzet	non	
Commune de Montclar	non	
Commune de Barles	non	
Commune de Seyne	oui	Laurent Pascal, maire
Commune de Selonnet	oui	Benoît Cazerès, maire
Provence Alpes Agglomération	non	Patrice Giraud était présent à la réunion publique de présentation du projet du 6 octobre 2023

Ordre du jour

- Justification choix du site
- Présentation des porteurs
- Concertation
- Présentation du site et enjeux
- Impacts résiduels après séquence ERC
- Raccordement
- Plan de masse & de coupe
- Aspects financiers

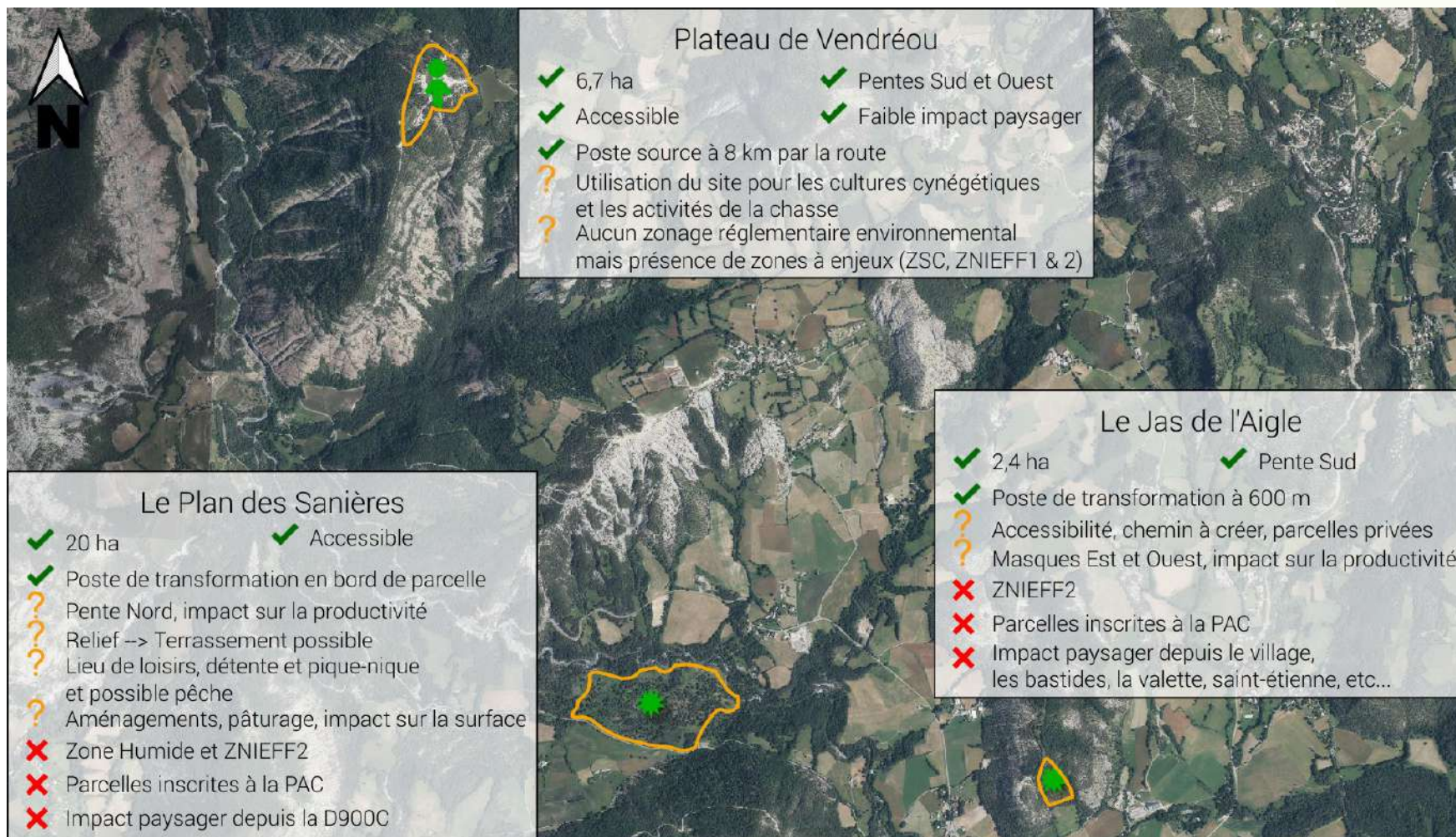
Choix du site

Sur le territoire de Provence Alpes Agglomération, plusieurs terrains ont été étudiés dont la plupart comportaient des contraintes rédhibitoires. Selonnet est le seul projet > 3 Mwc dont le développement est en cours. Les 2 autres projets en développement ont des puissances moins importantes, et 5 sont en attente.



Choix du site

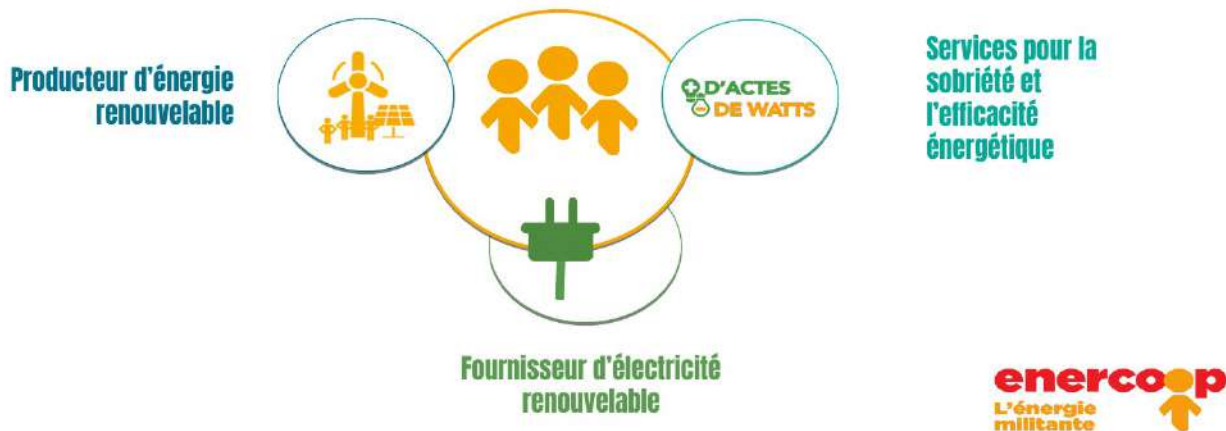
Selonnet, commune de Provence Alpes Agglomération, a cherché un terrain propice à l'implantation d'une centrale au sol PV dans le cadre du Plan Climat territorial. Les sites envisagés étaient les suivants :



Les acteurs du projet

C'est le plateau de Vendreou qui apparaît comme le site le plus favorable pour l'accueil de ce projet. La Commune de Selonnet a choisi Enercoop Paca comme partenaire pour l'aider à développer et construire la centrale PV.

UN RÉSEAU DE COOPÉRATIVES QUI PERMET AUX CITOYENS, CITOYENNES, COLLECTIVITÉS ET ENTREPRISES DE PRENDRE LE POUVOIR SUR LEUR ÉNERGIE



Enercoop Paca s'entoure des compétences requises pour mener à bien le projet et travaille, entre autres, avec Egrega pour coordonner le développement technique et Alpicité, Monteco pour monter le dossier d'études d'impact. Enercoop Paca prévoit une concertation ambitieuse sur le territoire.

Le projet est porté par la coopérative ENERCOOP PACA au travers de sa société intermédiaire de développement (SID).

A un stade plus avancé du projet, une société dédiée type SAS sera créée permettant l'entrée au capital des partenaires locaux intéressés (commune de Selonnet, SEM locale, etc).

Le projet de Selonnet est porté par les équipes d'Enercoop PACA avec l'appui de plusieurs bureaux d'études disposant d'une bonne connaissance du domaine et du territoire.

Enercoop PACA dispose de plusieurs références de projets similaires à l'échelle du département des Alpes-de-Haute-Provence, parmi lesquelles on peut citer :

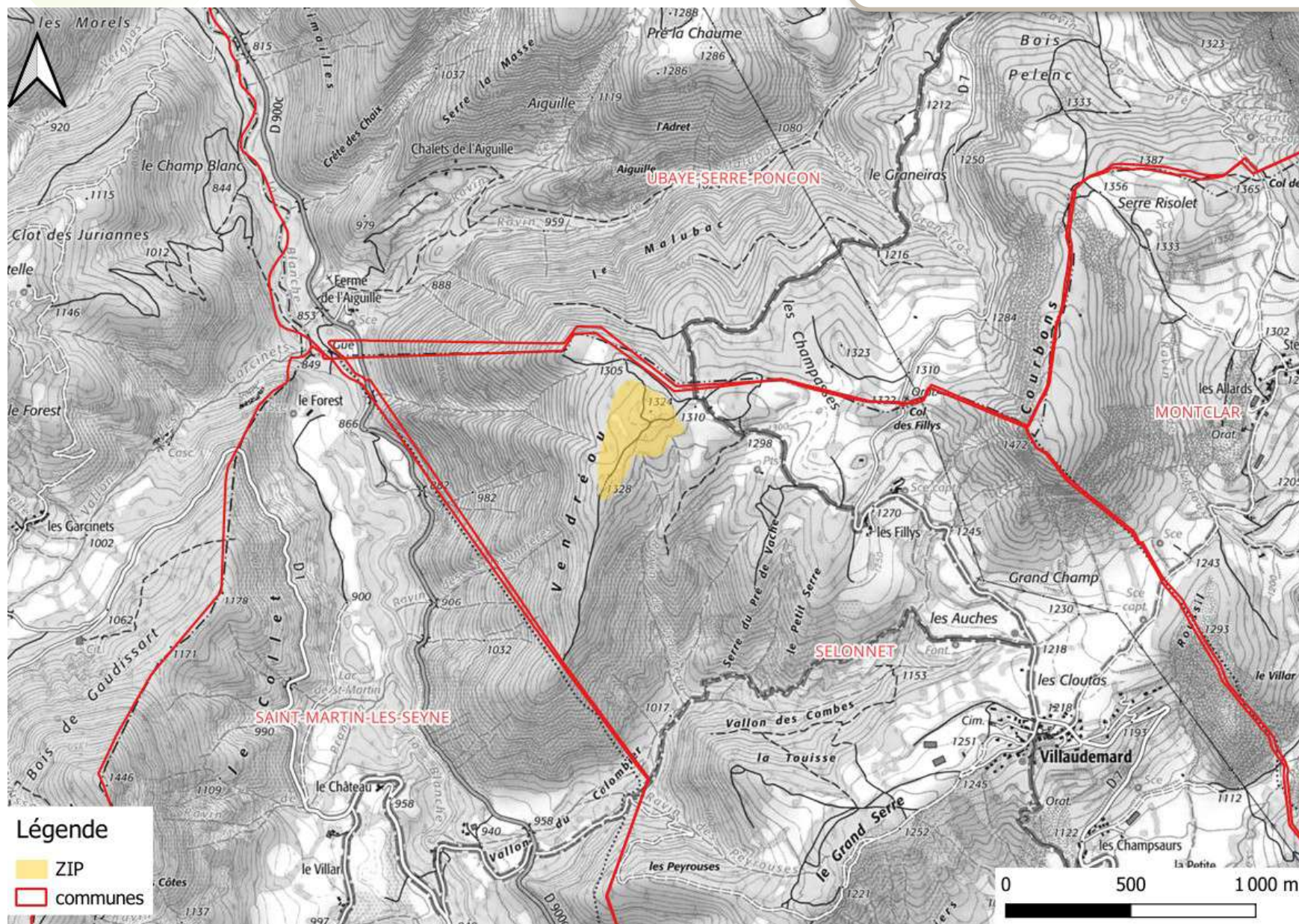
- La centrale photovoltaïque au sol de **Chanenc** : 5 MWc sont en cours de construction en 2025 sur l'ancien site d'entraînement militaire de Chanenc à Jausiers. Initié en 2020 et autorisé en novembre 2023, ce projet a été mené avec l'appui d'EGREGA et d'Avisilva notamment,
- La centrale photovoltaïque au sol de **Volonne** : initié en 2024, ce projet est en cours d'étude avec l'appui d'EGREGA, ALPICITE et MONTECO

Une concertation ambitieuse

Étapes clefs	Dates clefs	Détails
Réunion publique pour annoncer l'idée d'un projet photovoltaïque au sol aux habitants	6 oct 2023	Une quarantaine de personnes présentes. Des questions /réponses qui ont été enregistrées pour la mise en place d'une Foire aux questions (FAQ).
Consultation des services - 1 ^{er} guichet unique	12 mars 2024	Le compte-rendu est joint à l'EIE. Préconisations sur les enjeux écologiques potentiels;
Atelier participatif avec les habitants sur les retombées économiques du projet	14 mars 2024	Cet atelier avait pour objectif d'éclairer les élus sur les domaines d'actions prioritaires à engager sur la commune de Selonnet pour ses habitants. La commune va en effet profiter des retombées économiques du projet photovoltaïque (loyer et/ou dividendes) et pourra, dans la limite de ce budget, engager des actions sur son territoire. Cet atelier a été organisé en accord avec les élus de Selonnet dans un souci de transparence. Le compte-rendu est joint à l'EIE.
Visite de terrain en présence de l'écologue	6 juill 2024	Une visite de terrain ouverte au public a été organisée sur le volet écologique en présence de l'écologue avec description de la méthodologie d'inventaire, les espèces contactées sur le site.
Atelier participatif avec les habitants sur les scénarios d'implantations possibles.	12 sept 2024	Tour de ressentis des personnes présentes sur les divers scénarios d'implantation et les impacts résiduels sur les volets paysagers, écologiques, économiques. Le compte-rendu est joint à l'EIE.
Réunion sur site avec les services de l'état service environnement et risques, biodiversité.	15 nov 2024	Le tour du site a été fait avec les techniciens de la DDT04 dans le cadre d'une demande d'OLD dérogatoires pour limiter les impacts du projet sur l'Isabelle de France.
Consultation des services - 2 nd guichet unique	11 mars 2025	Le compte-rendu est joint à l'EIE. Avis plutôt favorable des services.
Réunion avec l'association de chasse et les élus	21 avril 2025	Les compensations à l'activité de chasse sont discutées.
Réunion publique sur le projet finalisé et le volet pédagogique.	Oct 2025	

Le site étudié

Il est situé sur le plateau du Vendréou culminant à 1324 mètres et accessible par la route du col des Fillys.

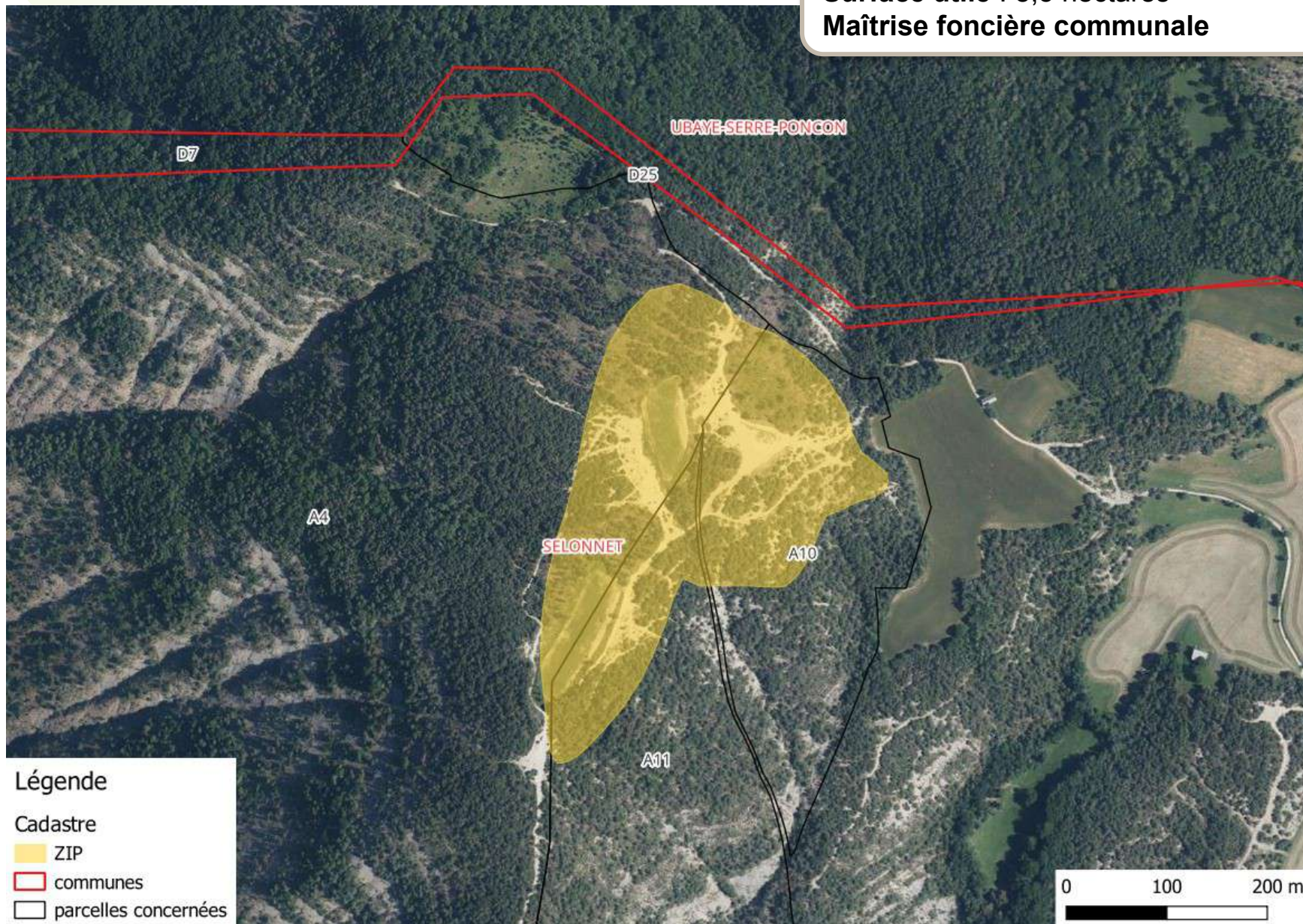


Plan cadastral

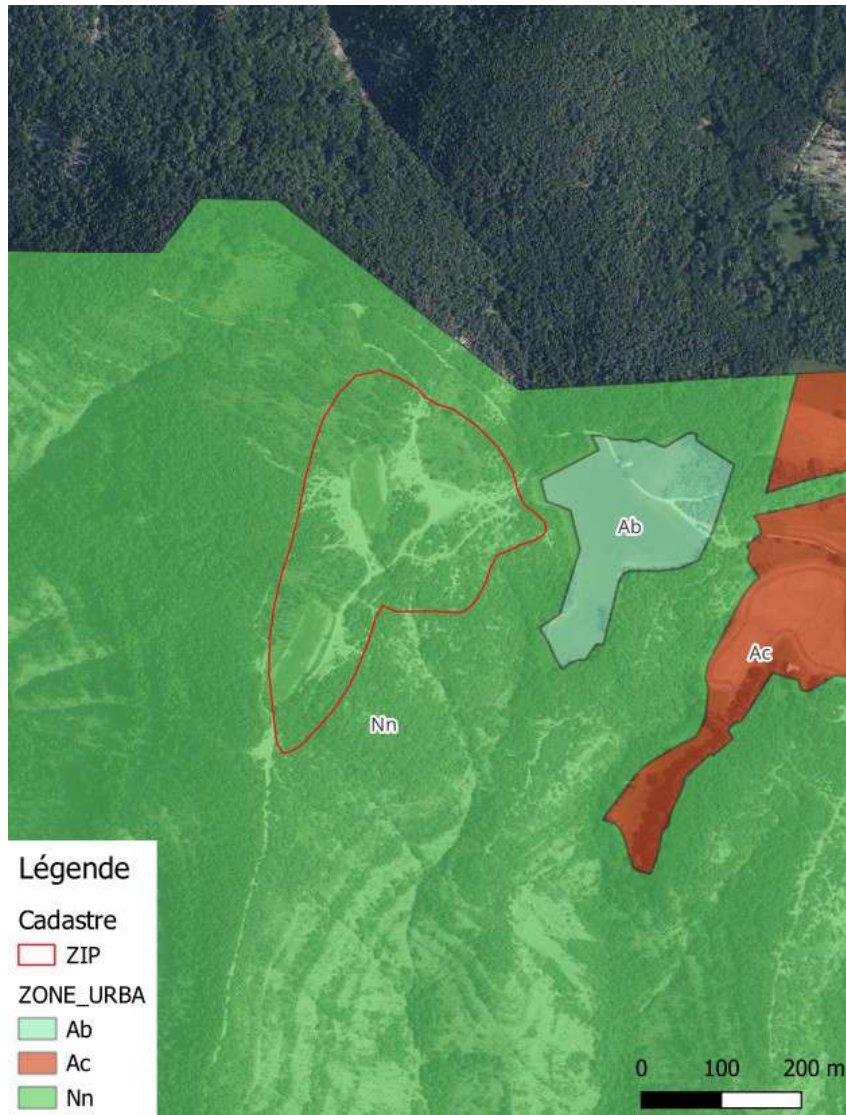
Parcelles concernées : A4, A10, A11

Surface utile : 8,5 hectares

Maîtrise foncière communale



Règles d'urbanisme



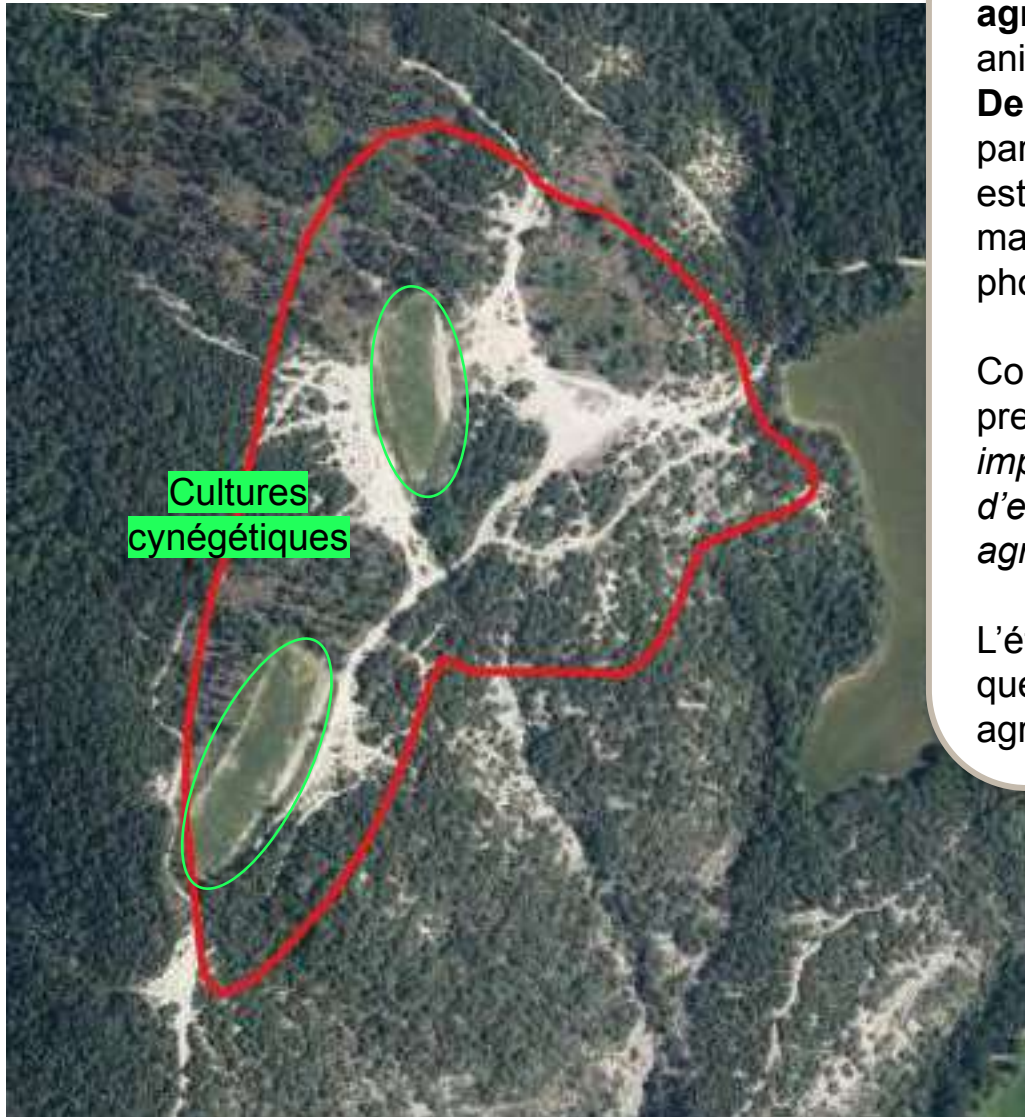
La commune de Selonnet est couverte par un PLU révisé en 2013. Le terrain se situe en zone Nn du PLU.

En outre, la commune relève de la Loi Montagne.

Comme indiqué dans le compte-rendu du premier guichet unique (12 mars 2024) : « *PLU non compatible avec le projet : une déclaration de projet ou une révision du PLU est à envisager pour la réalisation du parc photovoltaïque, passage en CDNPS à prévoir au titre de la loi montagne, passage en CDPENAF à prévoir au titre de l'article L 142-4 et L 142-5 du CU* »

La commune de Selonnet a ainsi initié une **Déclaration de Projet emportant la Mise en Compatibilité du PLU**. Cette procédure est en cours et sera **menée conjointement avec l'autorisation d'urbanisme** de la centrale photovoltaïque.

Usage agricole



Le terrain ne fait l'objet **d'aucune activité agricole à vocation de production** végétale ou animale.

Deux cultures cynégétiques sont entretenues par l'association de chasse locale. L'une d'elles est évitée par le projet d'implantation et sera maintenue pendant l'exploitation de l'installation photovoltaïque.

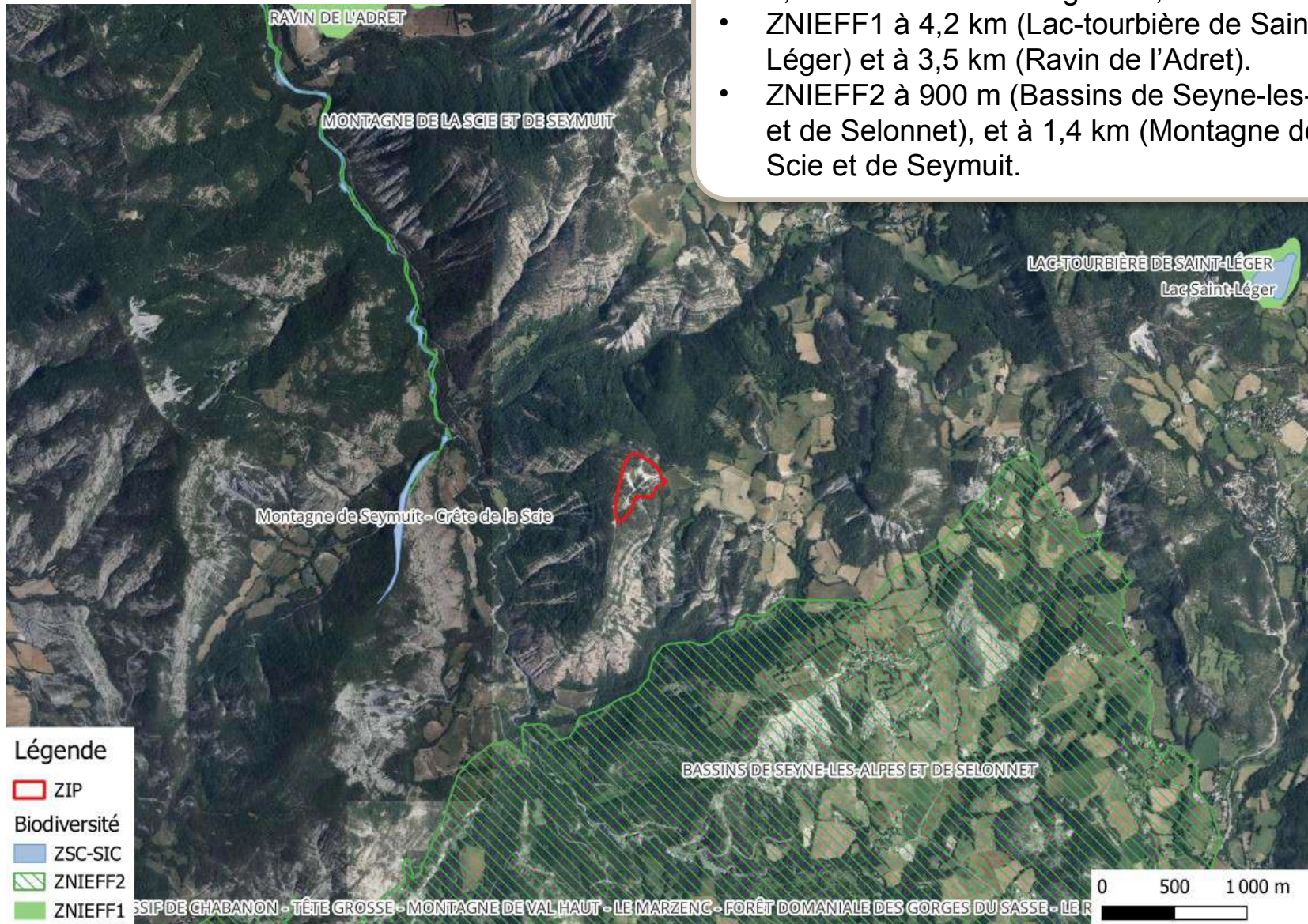
Comme indiqué dans le compte-rendu du premier guichet unique (12 mars 2024) : « *Projet implanté sur une surface non-exploitée, pas d'enjeu agricole. Non soumis à compensation agricole* »

L'étude d'impact sur l'environnement justifiera que la parcelle ne revêt pas un potentiel de terre agricole mécanisable.

Biodiversité

Aucun zonage réglementaire ne concerne directement le terrain mais on trouve à proximité :

- ZSC Montagne de Seymuit-crête de la Scie à 1,5 km et Lac Saint-Léger à 4,2 km.
- ZNIEFF1 à 4,2 km (Lac-tourbière de Saint-Léger) et à 3,5 km (Ravin de l'Adret).
- ZNIEFF2 à 900 m (Bassins de Seyne-les-Alpes et de Selonnet), et à 1,4 km (Montagne de la Scie et de Seymuit).



Étude naturaliste

Le bureau d'étude Monteco réalise le volet naturaliste de l'étude d'impact. Au total 20 passages ont été effectués entre septembre 2023 et août 2024.

Les **enjeux** écologiques notables sont les suivants :

- Flore et habitats : Secteurs favorables à l'Orchis de Spitzel ;
- Entomofaune : Habitats favorables à l'Isabelle de France ;
- Chiroptère : boisement favorable à la Barbastelle d'Europe ;
- Avifaune : présence de la mésange boréale et la tourterelle des bois dans certains boisements.

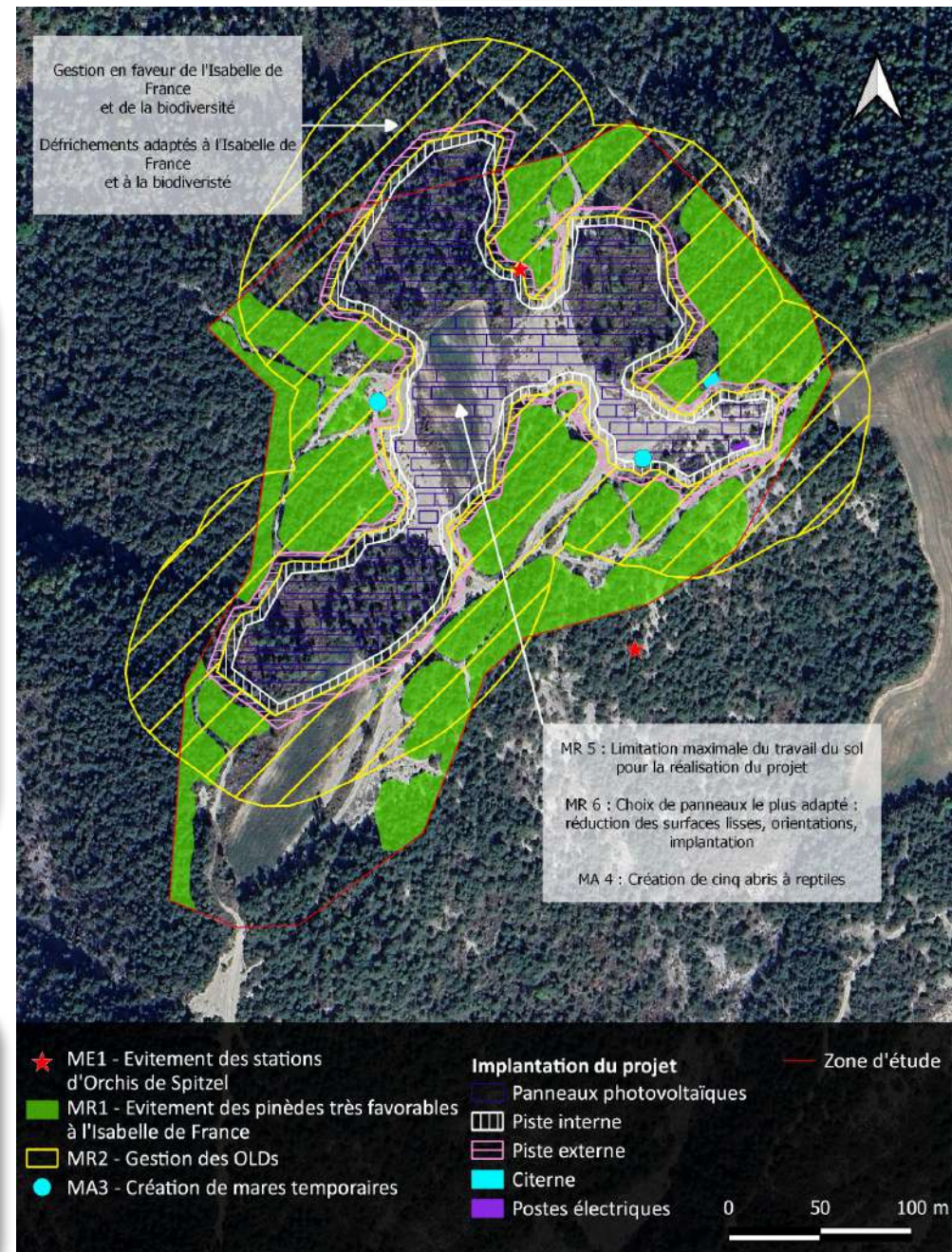
Sur les autres taxons, les enjeux sont faibles.

Étude naturaliste

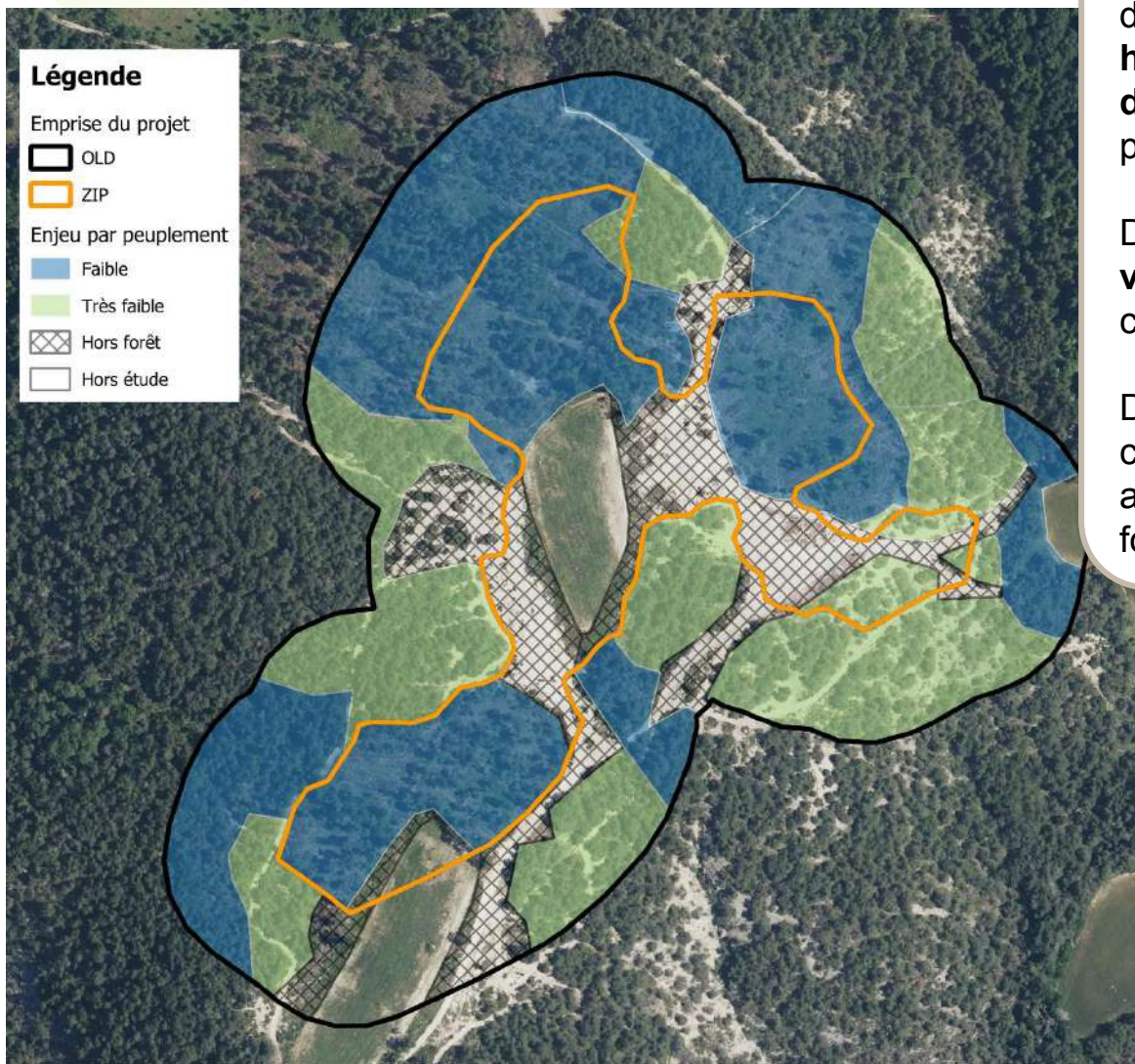
Afin de limiter les impacts sur la biodiversité, les **mesures** suivantes seront mises en place

- Évitement des boisements à fort enjeux écologiques (chiroptère et Isabelle de France);
- Évitement des stations d'Orchis de Spitzel ;
- Gestion des OLD en faveur de la biodiversité ;
- Protocole de défrichement adapté à la biodiversité ;
- Création de 2 mares et 5 abris à reptiles;
- Mise en place d'un contrat ORE sur les parcelles forestières voisines.

Ainsi conçus, les impacts résiduels du projet sur la biodiversité sont évalués comme peu significatifs. Une demande de dérogation espèces protégées ne semble pas nécessaire.



Étude sylvicole



Légende

Emprise du projet

OLD

ZIP

Enjeu par peuplement

Faible

Très faible

Hors forêt

Hors étude

Le bureau d'étude AVISILVA a réalisé le volet forestier de l'étude d'impact. Sur les 10 hectares expertisés (zone d'implantation + zone OLD), **1,98 hectares seront soumis à défrichement.** Ces boisements présentent un enjeu faible à très faible.

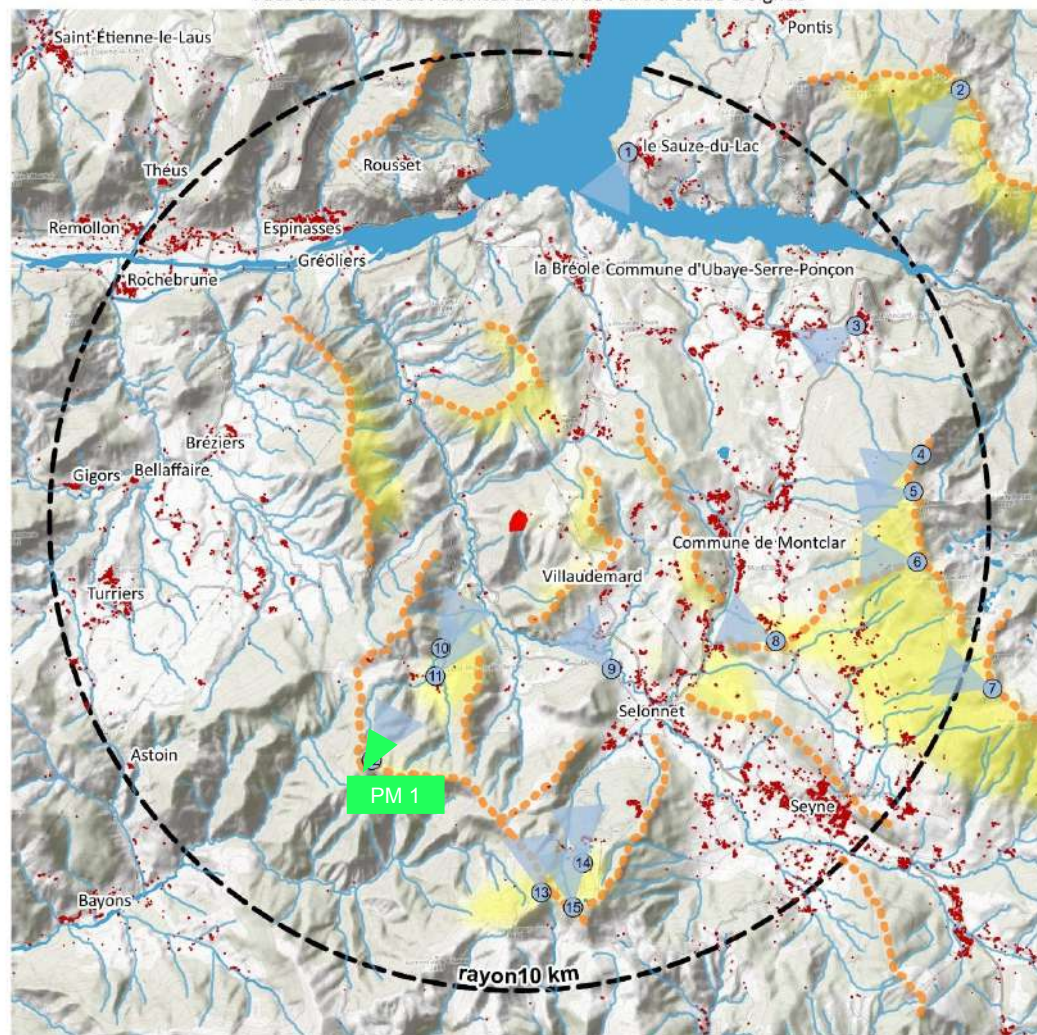
D'après l'expert forestier, la **perte en valeur sylvicole de l'opération** (OLD comprises) s'élève à **34 410 €**.

Des échanges sont en cours entre la commune de Selonnet et l'ONF pour assurer la continuité des travaux forestiers engagés en 2021.

Enjeux	Surface (ha)	%
Aire défrichée	3,226	100%
Faible	1,786	55%
Très faible	0,196	6%
Hors forêt	0,844	26%
Zones agricoles (Hors étude)	0,400	12%
OLD	6,699	100%
Faible	2,648	40%
Très faible	2,902	43%
Hors forêt	0,805	12%
Zones agricoles (Hors étude)	0,344	5%
Total général	9,925	

Étude paysagère

Vues sensibles et covisibilités au sein de l'aire d'étude éloignée



Source : BD TOPO
Réalisation : Alpicité 2024

-  Implantation potentielle du projet
-  Aire de covisibilité
-  Vues sensibles porteuses d'identité
-  Lignes de force du relief générant des limites visuelles

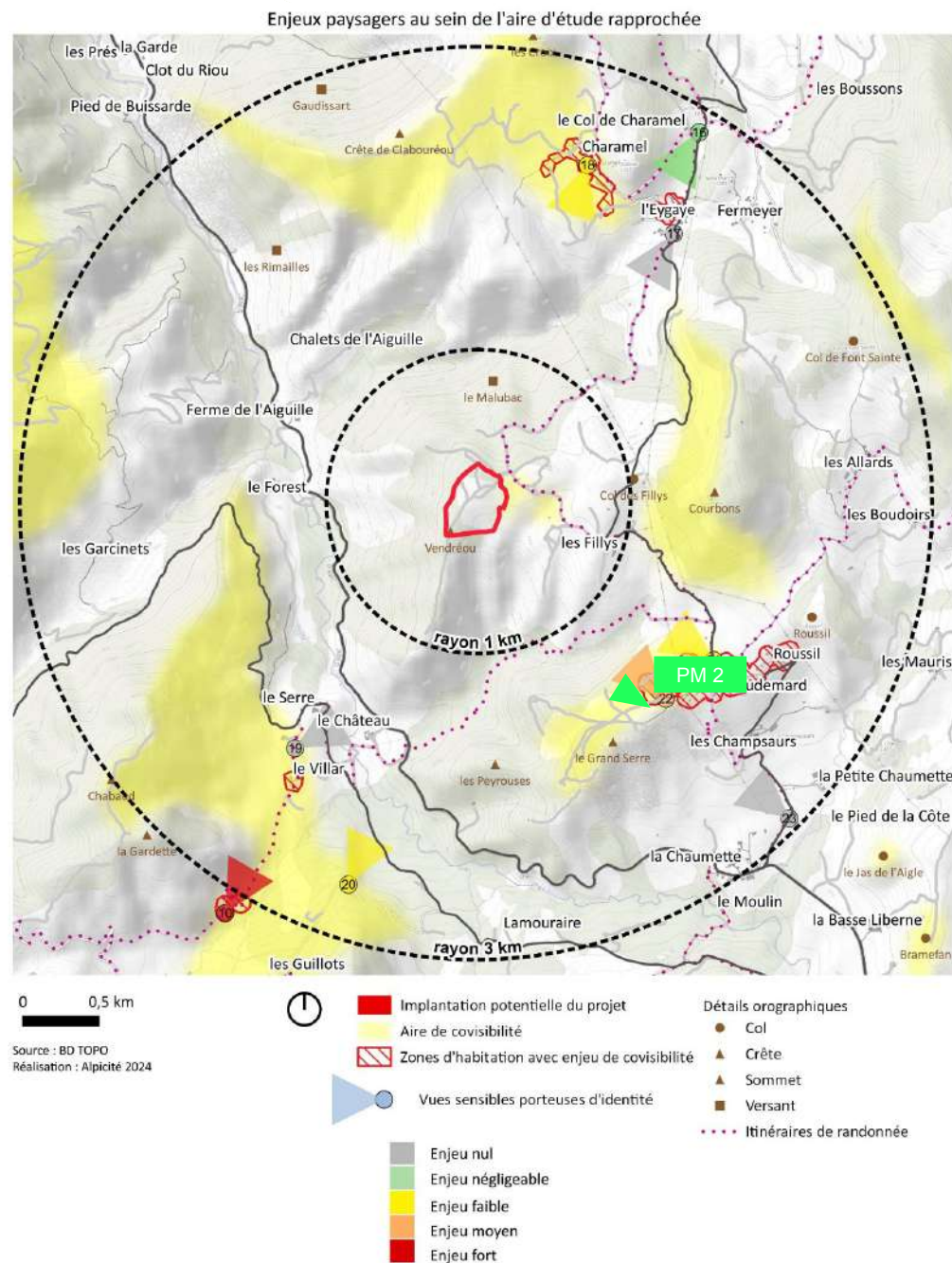
Le bureau d'étude Alpicité réalise le volet paysager de l'étude d'impact. Il sera joint à l'étude environnementale.

À l'échelle du grand paysage, seule la vue depuis la tête du grand charbonnier présente un enjeu, elle est présentée ci-après.



Étude paysagère

Au sein de l'aire d'étude rapprochée, le hameau de Villaudemard présente un enjeu, il est présenté ci-après.



Étude paysagère



Photomontage 2: Depuis le Hameau de Villaudemard ouest, 1,6km.

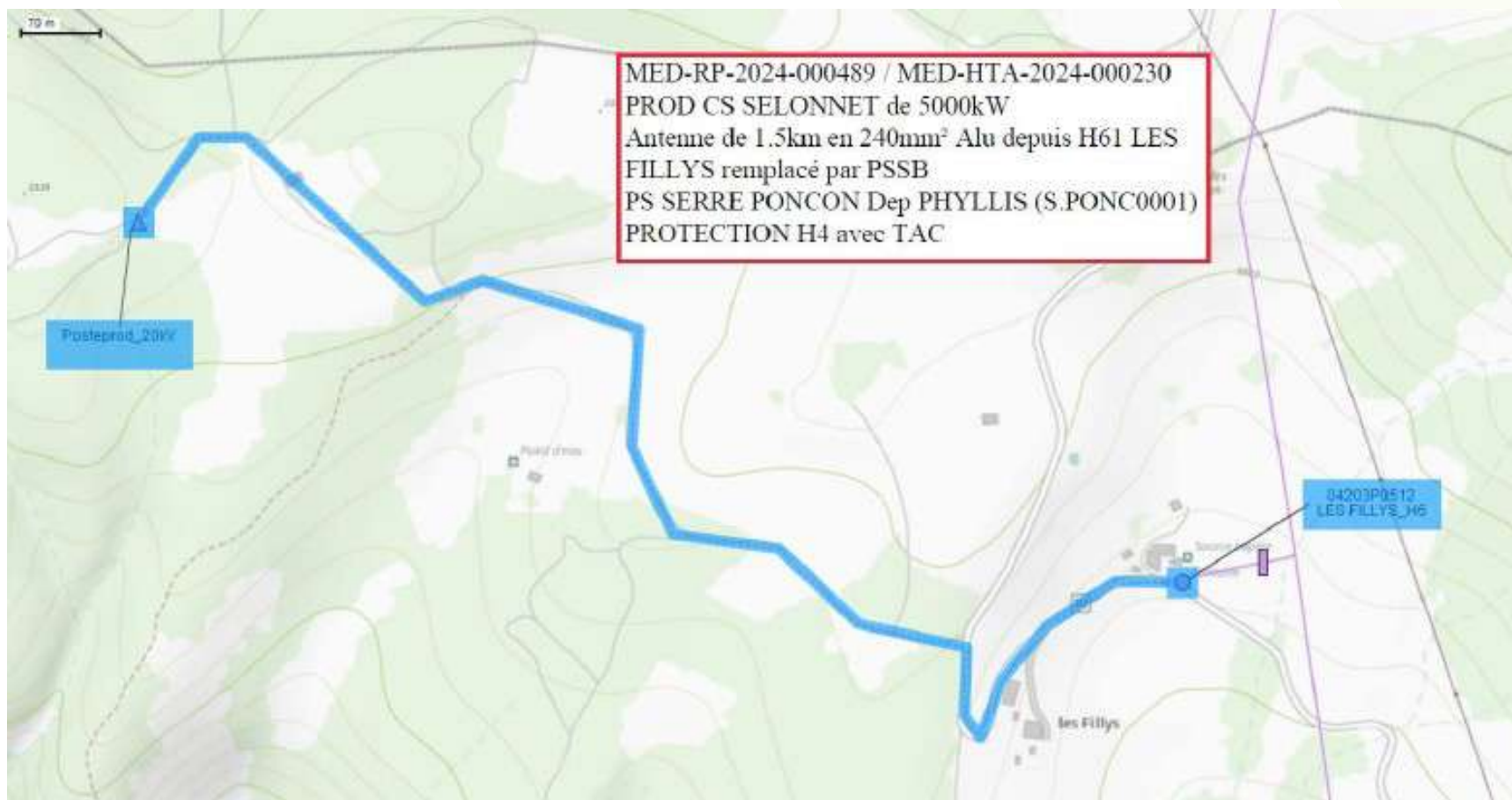


Option de raccordement

Une PRAC a été réalisée en juin 2024.

Le raccordement serait possible **en piquage à 1,5 km du site**.

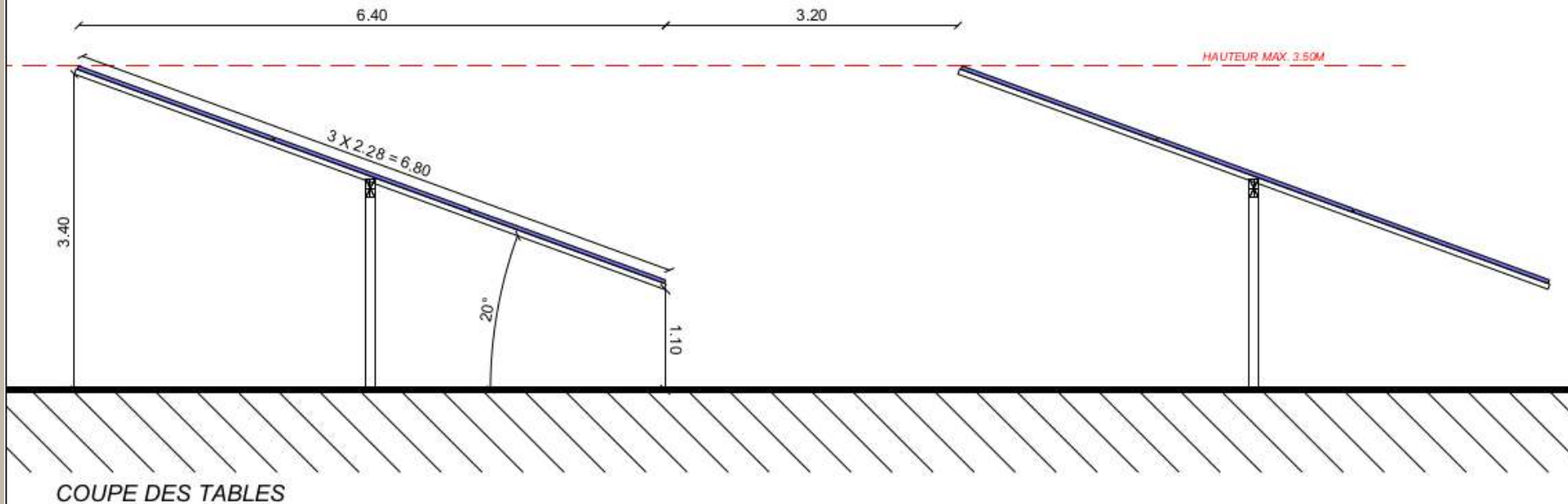
Compte tenu de la puissance installable, la puissance en injection serait de **2,75 MW**.



Capacité énergétique

ELEVATION TABLE

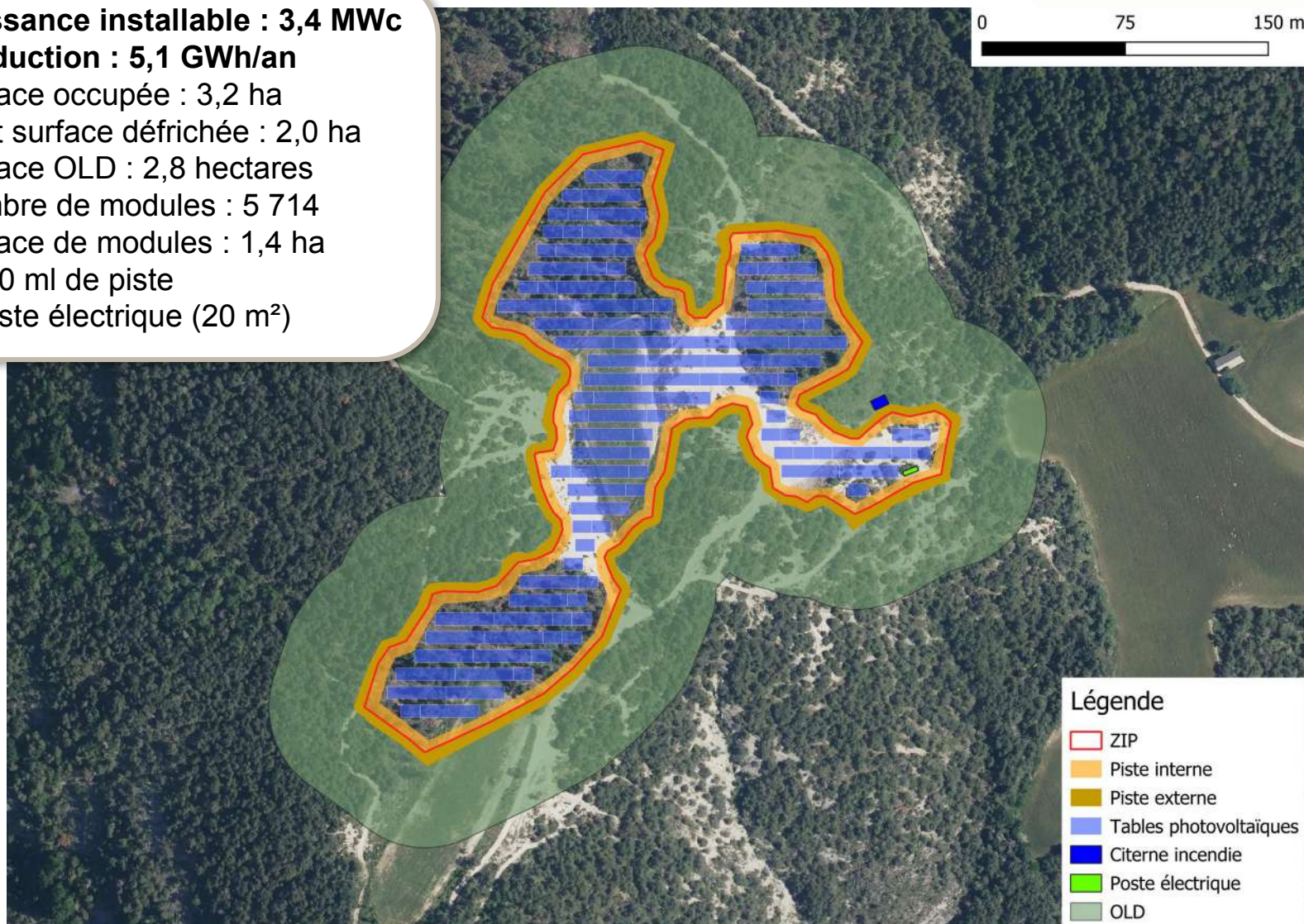
Vue de face panneaux projetés à 20°



- Configuration : **structures fixes orientées Sud et inclinées à 20°**
- Type de panneau envisagé : Jinko 595 Wc – 2,28 par 1,134 m – 224 Wc/m²
- Fondation : pieux battus ou pré forés selon la nature du sol
- Productible PVGIS SARAHA: 1 470 kWh/kWc/an
- Productible MN82 : 1 558 kWh/kWc/an
- Productible moyen : **1 514 kWh/kWc/an**

Implantation prévisionnelle

- **Puissance installable : 3,4 MWc**
- **Production : 5,1 GWh/an**
- Surface occupée : 3,2 ha
- Dont surface défrichée : 2,0 ha
- Surface OLD : 2,8 hectares
- Nombre de modules : 5 714
- Surface de modules : 1,4 ha
- 1 330 ml de piste
- 1 poste électrique (20 m²)



Estimation financière

- Investissement : **3,2 millions d'euros**

Dont :

- Modules : 612 k€
- Construction : 1 708 k€
- Raccordement électrique : 450 k€
- Divers : 427 k€
- Mesures environnementales : 75 k€
- Charges d'exploitation : **97 k€/an**
- Fiscalité : **23 k€/an**
- Chiffre d'affaire prévisionnel : **383 k€/an**
- Financement par **emprunt bancaire** à hauteur de 70% de l'investissement (30% apportés en fonds propres)
- Temps de retour sur investissement attendu : **13 à 15 ans**

Recours à des emplois locaux

- Bureaux d'études (Étude d'impact environnemental, paysager, naturaliste...)
- Terrassement - VRD
- BTP – Gardiennage
- Électriciens
- Entrepreneurs espaces verts
- Pépiniéristes
- Autres...



Questions et remarques

- Les charges d'exploitation paraissent faibles : cela ne comprend pas les loyers versés à la commune ?

Les charges d'exploitations comprennent :

- L'exploitation , maintenance estimée à 30 000 €/an, l'assurance estimée à 5000 € /an, le TURPE de 6000 €/an, l'IFER et les loyers + enveloppes pour le territoire d'un montant d'environ 37 000 €/an.

- Y a t-il des arbres sur le site, quelle surface est défrichée ?

Sur les 3,2 ha du projet, 1,9 ha sont défriché pour les besoins du projet et un peu moins de 6 ha seront soumis aux OLDs.

- Les injonctions de l'état pour développer le photovoltaïque sol semblent décorrélées des efforts que doivent fournir les porteurs de projets pour faire sortir leur centrale.